

# E

**ECCARD** (FRÉDÉRIC, FRANÇOIS, DAVID), né le 2 septembre 1867 à Munster (Haut-Rhin).

*Sénateur du Bas-Rhin de 1920 à 1936.*

Bachelier en 1885, Frédéric Eccard étudia le droit successivement à Toulouse, Strasbourg et Paris.

En 1897, il s'établit avocat-avoué à Strasbourg, où il représenta les Chemins de fer de l'Est français et le ministère français des Finances pour la régie des tabacs. Il devint par la suite membre du Conseil de l'ordre.

Sous la domination allemande en Alsace-Lorraine, il lutta constamment pour la cause de la culture française. Il avait notamment fondé la *Société dramatique* qui fit connaître aux Alsaciens le théâtre français contemporain et collabora à la *Revue alsacienne illustrée*. En outre, il écrivit de nombreux articles juridiques et politiques portant principalement sur l'Alsace et la Lorraine.

Au moment de la déclaration de guerre de 1914 il était en Angleterre. Le 11 décembre 1915, les autorités allemandes le cassèrent de son titre d'avocat-avoué, décision qui fut annulée le 11 janvier 1919. Durant les hostilités il travailla auprès de plusieurs ministères français. Il fut attaché à la Direction civile pour les questions de séquestre au ministère de la Justice; membre-expert de la commission des réclamations au ministère des Affaires étrangères; collaborateur du Service d'Alsace-Lorraine au ministère de la Guerre, où il était membre des sections d'études de législation et d'économie politique. Par son activité, il contribua largement à préparer l'assimilation des provinces reconquises, essentiellement dans les domaines juridique et économique. Il fit de nombreux rapports et études sur les sociétés commerciales, les liquidations et séquestres, le régime foncier, les brevets, les mines de potasse. Il créa, avec la collaboration d'industriels

alsaciens, l'Association pour la défense des intérêts français en Alsace-Lorraine, dont il fut secrétaire général. Enfin, il collabora à de nombreux comités d'études sur l'Alsace-Lorraine.

Après l'armistice, il fut chargé, le 14 décembre 1918, de réorganiser, comme président à titre temporaire, le Tribunal régional de Strasbourg. Il démissionna de cette fonction le 1<sup>er</sup> mai 1919 pour fonder, le 4 mai, le parti démocratique républicain du Bas-Rhin, qu'il présida.

Le 2 décembre 1919, il fut nommé professeur de droit civil à la faculté de droit de Strasbourg.

Le 11 janvier 1920, il se présenta aux premières élections sénatoriales qui eurent lieu dans le département recouvert du Bas-Rhin et fut élu, dès le premier tour de scrutin, par 924 voix sur 1.202 votants.

Le 13 janvier 1920, il lut, à la tribune du Sénat, la déclaration solennelle des sénateurs d'Alsace-Lorraine reprenant leur place au Parlement français.

Son activité parlementaire fut importante et, si elle eut pour objet essentiel — en tous domaines — l'intérêt des trois départements recouverts, du moins Frédéric Eccard n'oublia-t-il jamais les affaires générales de son pays d'élection.

En effet, dans une période qui s'étend de 1920 à 1935, il appartint à de nombreuses commissions : administration générale; commerce et industrie; travail; postes; législation civile et criminelle; enseignement; affaires étrangères, énumération qui indique à elle seule sa compétence et sa bonne volonté en toutes matières.

Il intervint, avec dévouement et compétence, à propos de questions telles que la hausse illicite des loyers, les assurances sociales; l'attitude que le gouvernement comptait prendre vis-à-vis des actes des autorités allemandes en contradiction avec les accords de Locarno (1927); le plan Young (1930); le danger

de réalisation par les Soviets de leur dumping et de leur plan quinquennal (1931).

Il subit un échec lors des élections du 26 octobre 1935. N'ayant obtenu, au premier tour, que 187 voix sur 1.247 votants, il se retira avant le second tour : cet échec électoral, s'il l'écarta de la vie parlementaire, ne l'empêcha pas de continuer à s'occuper de politique, tant en paroles que par écrits.

Parallèlement à son mandat sénatorial, il mena d'autres activités. Le 8 octobre 1921, il fut élu bâtonnier de l'Ordre des avocats de Strasbourg et réélu en 1922. Il fut aussi bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Alsace-Lorraine et président de l'Association régionale des avocats des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Il fut délégué à l'Union internationale des avocats et devint, en 1931, président de l'Association nationale des avocats.

Par ailleurs, il fut délégué par le gouvernement en 1923 comme membre du Consistoire et du Directoire de l'Eglise luthérienne de la confession d'Augshourg d'Alsace-Lorraine. Il fut, jusqu'en 1939, vice-président de la Fédération protestante de France et président des œuvres protestantes françaises en Syrie et au Liban.

Il publia : *L'Épave alsacienne* en 1915 ; *Biens et intérêts français en Allemagne et en Alsace-Lorraine* en 1917 ; *L'Alsace sous la domination allemande* en 1919.

**ELBEL (PAUL, MARIE, VICTOR)**, né le 6 mars 1875 à Isches (Vosges), mort le 9 avril 1940 à Paris (7<sup>e</sup>).

*Député des Vosges de 1933 à 1940*

*Ministre de la Marine marchande du 18 janvier au 13 mars 1938.*

Petit-fils de douanier et fils de percepteur, Paul Elbel naquit le 6 mars 1875 à Isches dans une famille alsacienne et de tradition résolument républicaine. Installée à Ittlenheim (Bas-Rhin) depuis le xviii<sup>e</sup> siècle, la famille Elbel pouvait compter parmi ses membres un magistrat municipal fusillé en 1794 par l'armée des Emigrés — le bis-aïeul de Paul Elbel — et un soldat des armées de la Révolution et de l'Empire — son aïeul — qui termina sa vie comme lieutenant de douanes à Strasbourg. Joseph et Victor Elbel — son père et son oncle — s'employèrent activement, le premier à Strasbourg, le second à Paris, à faire triompher la révolution de 1848 et participèrent à la défense de Strasbourg en 1870 ; alors que Victor était expulsé d'Alsace, Joseph, chef de division à la préfecture de Strasbourg sous le Second Empire, opta pour la France après l'annexion et obtint non sans mal de faire carrière dans l'administration des finances comme percepteur des contributions directes, dans le Doubs et dans les Vosges, à

Isches notamment. Cette longue tradition patriotique ne devait pas se démentir pendant la première guerre mondiale, où deux des neveux du futur député des Vosges tombèrent, l'un en 1915 fusillé par les Allemands pour services rendus à la France, l'autre engagé volontaire sur le front de l'Aisne, en 1918.

C'est au collège de Saint-Dié, où ses parents avaient fini par se fixer en 1888, à l'heure de la retraite, que Paul Elbel fit ses études. Il entra à 19 ans, en 1894, à l'Ecole normale supérieure et passa son agrégation de lettres en 1897. Il enseigna alors dans les lycées de Bourg, Douai, Marseille, et fut nommé en 1908 au lycée Condorcet à Paris. En 1914, il est mobilisé comme officier d'administration et suit, jusqu'en mai 1916, la 5<sup>e</sup> division d'infanterie avec laquelle, sur le front de Lorraine et à Verdun, il se distingue assez pour obtenir la Croix de guerre avec une citation. Il passe alors à la direction de l'intendance du camp retranché de Paris et obtient son troisième galon. En septembre 1917, Clémentel l'appelle au secrétariat général du sous-secrétariat d'Etat à la Marine marchande et le 1<sup>er</sup> février 1918 lui confie la direction des services techniques du ministère du Commerce dont il deviendra, cinq mois plus tard, le secrétaire général, jusqu'en octobre 1919. Il retrouve à cette date sa chaire de lettres au lycée Condorcet, mais pour très peu de temps, puisqu'à la fin du mois de novembre Louis Dubois, nommé ministre du Commerce le 27 novembre, en fait le chef-adjoint de son cabinet, fonction qu'il conservera jusqu'en février 1921 auprès d'Auguste Isaac, successeur de Louis Dubois. A cette époque, Paul Elbel devient sous-directeur à la direction des accords commerciaux de ce ministère : cette désignation marque le début d'une belle carrière de négociateur économique.

Il accède, en juillet 1928, à la direction des accords commerciaux et sera souvent délégué à la S.D.N. En juillet 1930, il est nommé pour sept ans membre du Comité économique de la S.D.N., qu'il présidera, et il participera à ce titre à toutes les grandes conférences internationales qui marquèrent cette époque : Lausanne, Stresa, Berlin Washington et Londres.

C'est vers la fin d'une carrière de grand commis de l'Etat que Paul Elbel se lancera dans la politique. Il se présente en effet, mais sans succès, dans ses Vosges natales, lors des élections générales des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, dans la circonscription de Saint-Dié, contre le député sortant, Constant Verlot, conseiller général et maire de Senones, élu au second tour de scrutin par 12.342 voix sur 23.667 votants, alors qu'il obtenait lui-même 10.403 suffrages. Le décès de M. Verlot, le 15 avril 1933, lui permit de triompher lors de l'élection partielle du 18 juin suivant où il fut élu confortablement au second tour de scrutin par 11.746 voix sur 22.315 votants, contre 6.896 au radical indépen-

dant Aubry, son principal adversaire. Lors des élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, s'il n'arrive qu'en seconde position au premier tour de scrutin, il l'emporte aisément au second tour, par 13.212 voix sur 24.321 votants, contre 10.769 suffrages au candidat U.R.D. Rossillion.

Elu sur un programme radical, Paul Elbel s'inscrit tout naturellement au groupe radical-socialiste, dont il fut le président jusqu'en février 1938, date à laquelle il devint ministre de la Marine marchande.

Il a appartenu à plusieurs grandes commissions, dont celles des douanes et des conventions commerciales (1933), du commerce et de l'industrie (1934 et 1938), de la réforme de l'Etat (1934), des affaires étrangères (1936), des travaux publics et moyens de communication.

Son activité au cours des sept années qu'il passa à la Chambre fut grande et ses interventions, surtout, nombreuses. Il se passionna pour les questions agricoles, mais sa carrière au ministère du Commerce et dans la représentation française à la S.D.N. l'incita normalement à porter ses soins vers les questions économiques et douanières, faisant même de lui un spécialiste reconnu en matière de tarifs.

Plus orateur que législateur, son activité se manifesta surtout à la tribune de la Chambre où sa parole mesurée, claire et généreuse était écoutée avec soin.

Dominé par sa carrière administrative, Paul Elbel verra dans l'économie une sorte de panacée prête à créer et à garantir la paix dans le monde. Il exprime l'idée de trouver la paix par un arrangement économique général et préconise la création d'une « monnaie de compte internationale ».

Sa générosité d'esprit lui fera déposer un ordre du jour à la suite du débat dramatique au cours duquel Roger Salengro, ministre de l'Intérieur, devait le 13 novembre 1936 faire face au déchainement des passions parliennes de la droite. Constatant l'inanité des accusations portées à la tribune, il demandait le dépôt d'un projet de loi qui, tout en sauvegardant la liberté de la presse, devait permettre à toute personne attaquée de défendre efficacement son honneur.

À l'origine de la démission sans vote du troisième cabinet Chautemps en 1938, il reçut de celui-ci, qui se succédait à lui-même, le portefeuille de la Marine marchande, qu'il ne conserva que deux mois.

Le 4 avril 1940, Paul Elbel montait encore à la tribune de la Chambre, bien qu'il lutât « contre une cruelle souffrance ». Terrassé en effet par une crise d'appendicite, il devait mourir brusquement cinq jours plus tard, le 9 avril, à l'âge de 65 ans, des suites de l'opération qu'il venait de subir.

Décoré de la Croix de guerre 1914-1918, Paul Elbel était commandeur de la Légion d'honneur et titulaire de nombreux ordres étrangers.

Il préfaça de nombreux ouvrages économiques et plusieurs de ses communications ou discours furent publiés par le Comité d'action économique et douanière dont il fut le directeur.

**ELBY** (HENRI, JULES), né le 15 juillet 1894 à Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais).

*Sénateur du Pas-de-Calais de 1936 à 1944.*

Second fils de Jules Elby, ancien sénateur du Pas-de-Calais (voir ci-dessous), Henry Elby, industriel, gérant de société, a été président de la Chambre de commerce de Béthune.

Simple soldat en 1914, il fut blessé sur le front et termina la guerre comme lieutenant d'artillerie.

Il n'exerça aucune fonction électorale avant de se lancer dans la carrière politique en 1936. Aux élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936, il se présenta sous l'étiquette de radical indépendant dans la circonscription de Montreuil (Pas-de-Calais) contre Decréquy, député sortant radical-socialiste soutenu par le Front populaire. Au premier tour, sur 20.728 votants, Decréquy obtint 8.942 voix et M. Elby 6.705. Au second tour, Decréquy l'emporta par 11.489 voix contre 8.963 sur 20.779 votants.

Une élection sénatoriale partielle étant prévue dans le Pas-de-Calais pour le 8 novembre 1936, afin de pourvoir au remplacement d'Alfred Salmon, membre de l'union républicaine, décédé, M. Elby s'y présenta. Il dut en partie sa désignation comme candidat au fait que l'arrondissement de Béthune où il habitait n'était alors représenté par aucun parlementaire. Il fut choisi comme unique candidat républicain contre le candidat du Front populaire, Henri Cadot, député-maire S.F.I.O. de Bruay et ancien sénateur, soutenu par les socialistes et les communistes. M. Elby fut élu dès le premier tour de scrutin, par 1.126 voix sur 2.132 votants, contre 989 à son rival.

Au Palais du Luxembourg, où il fut admis le 1<sup>er</sup> décembre 1936, il s'inscrivit au groupe de l'union démocratique et radicale. Dès le mois de décembre, il déposa, avec d'autres collègues, des amendements au projet de loi portant réforme fiscale. En 1937, il fut nommé membre des commissions des douanes et des mines et, en 1938, de celle de la marine. En 1939, il présenta un rapport au nom de la commission des mines sur une proposition concernant les ouvriers mineurs occupés aux travaux de reconstitution des régions dévastées. La même année il rapporta, au nom de la commission des douanes, plusieurs projets de loi relatifs au régime douanier des futailles à la Martinique, à la ratification de décrets modifiant, l'un, la tarification douanière,

l'autre la tarification douanière des produits réfractaires.

A la séance de l'Assemblée nationale du 10 juillet 1940, Henri Elby vota les pleins pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain.

**ELBY (JULES, Désiné)**, né le 25 novembre 1857 à Gonnellieu (Nord), mort le 12 juillet 1933 à Lamalou-les-Bains (Hérault).

*Sénateur du Pas-de-Calais  
de 1923 à 1933.*

Père du précédent, Jules Elby naquit à Gonnellieu, en Cambrésis. A 18 ans, il entra comme simple employé aux approvisionnement à la Compagnies des mines de Bruay, où il devait rester pendant cinquante-huit ans, gravissant un à un tous les échelons jusqu'au plus élevé. Devenu chef du service commercial, il épousa la fille du directeur de la Compagnie, le sénateur Leroy. Poursuivant son ascension sociale, il devint administrateur directeur général en 1899 et, enfin, président du Conseil d'administration en 1924.

De nombreuses entreprises vivant pour le charbon ou de celui-ci, de puissants syndicats, et même la Banque de France, devaient s'assurer le concours de ce capitaine d'industrie.

Pendant la première guerre mondiale, il fut cité à l'ordre de l'Armée pour le courage dont il avait fait preuve dans l'administration de la ville et du bassin minier de Bruay, qui furent soumis à de violents bombardements. Il réussit à maintenir la production charbonnière de ce bassin, un des seuls qui soient restés aux mains des Français.

Sa carrière politique commença par la fonction de maire de Bruay-en-Artois en 1899. Jules Elby devint ensuite conseiller général du canton de Houdain, en 1901. Le 7 janvier 1923, il se présenta comme candidat républicain, en remplacement de Boudenoot, sénateur républicain décédé, à une élection sénatoriale partielle dans le Pas-de-Calais et fut élu, au premier tour, avec 1.033 voix sur 1.964 votants, contre 536 à Emile Basly, député socialiste. Au Palais du Luxembourg, il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine. Il appartint à la commission de comptabilité, à celle des chemins de fer, des transports et de l'outillage national et à celle des questions minières.

Lors du renouvellement triennal du 9 janvier 1927, la liste d'union républicaine qui comprenait les cinq sénateurs sortants fut réélue entièrement dès le premier tour. Sur 2.010 votants, Jonnart obtenait 1.154 voix et Elby, second de liste, 1.149. Basly, député, tête de la liste S.F.I.O., n'obtenait que 669 voix et Victor Morel, député radical-socialiste, tête de la liste de la gauche démocratique, 227 seulement.

Soignant à Lamalou-les-Bains (Hérault)

une santé compromise, Jules Elby y mourut, à 75 ans, le 12 juillet 1933.

Jules Elby était grand officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de guerre, de la Médaille de la Reconnaissance belge, de la Grand-Croix de l'ordre de Léopold et commandeur de l'Empire britannique.

**ELDIN (PAUL, LOUIS, Sully, MANUEL)**, né le 16 décembre 1879 à Vagnas (Ardèche), mort le 30 mai 1940 à Vallon (Ardèche).

*Député de l'Ardèche de 1924 à 1928.*

Fils d'un notaire, Sully Eldin vit le jour à Vagnas le 16 décembre 1879 et resta toute sa vie attaché à sa région natale.

Elu conseiller général du canton de Vallon le 14 décembre 1919, et porté en 1921 à la vice-présidence de l'assemblée départementale qu'il conservera jusqu'en 1928, à la fois « avocat » et « propriétaire viticulteur » selon sa profession de foi, il se fit élire député le 11 mai 1924, en qualité de socialiste, sur la liste du cartel des gauches qui appelait les électeurs à « faire triompher le bloc des rouges contre le bloc des blancs ». Il était, avec 36.046 voix sur 77.805 suffrages exprimés, le troisième élu de cette liste. Les deux premiers étaient Louis Antériou, républicain socialiste, et le docteur Marcel Astier, républicain radical. Le dernier siège de la circonscription allait à Duclaux-Monteil, tête de liste d'union nationale républicaine et sociale, qui l'emportait de justesse sur le quatrième candidat de la gauche, Franck Chante, radical-socialiste.

Au Palais Bourbon, Eldin siégea à la commission de l'hygiène.

Aux élections générales législatives du 22 avril 1928 (retour au scrutin uninominal), il se présenta dans la deuxième circonscription de Privas comme socialiste S.F.I.O., mais, arrivé en troisième position, avec 3.595 voix sur 16.032 votants, derrière Largier et Mortier, il ne se maintint pas au second tour.

Elu conseiller municipal de Vallon le 10 mai 1925 et nommé maire peu après, il conserva cette fonction, de même que celle de conseiller général, jusqu'à son décès, survenu à Vallon, le 30 mai 1940, à l'âge de 61 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**ELIEZ-EVRARD (EVRARD)**, né le 4 décembre 1843 à Berlaimont (Nord), mort le 16 mars 1932 à Berlaimont.

*Député du Nord de 1889 à 1906.*

*Sénateur du Nord de 1906 à 1908.*

Eliez-Evrard était notaire à Berlaimont depuis le 16 septembre 1871. Son père, auquel il avait succédé, lui laissait une

étude prospère et une belle fortune. Il se lança dans la vie politique et devint maire, de 1878 à 1908, de sa commune natale, puis conseiller général du canton (1880). Il fut, par la suite, élu vice-président du Conseil général du Nord (1901-1903), puis président en 1904, et le resta jusqu'en 1908.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Candidat républicain antirévissionniste, il fut élu, dès le premier tour de scrutin des élections législatives du 22 septembre 1889, député de la troisième circonscription d'Avesnes (Nord), par 7.694 voix sur 12.200 votants, contre 4.393 à Duménil, avocat boulangiste.

Au cours de son mandat, il appartient à de nombreuses commissions spéciales. En 1890, il participa à la discussion du projet de loi relatif au régime des sucres. En 1891, il intervint dans la discussion d'une interpellation sur les mesures prises contre les manifestations ouvrières du 1<sup>er</sup> mai et sur les événements de Fourmies, de Charleville et de Marseille. En 1893, il fut le rapporteur d'un projet de loi tendant à autoriser la ville de Granville à émettre un emprunt.

Il fut réélu aux élections générales du 20 août 1893, dès le premier tour de scrutin, par 9.305 voix sur 11.252 votants contre 1.677 au docteur Lemaire, conservateur rallié. Il s'inscrivit au groupe républicain.

A nouveau membre de plusieurs commissions spéciales, il fut aussi membre de la commission des congés. En 1901, il déposa deux propositions de loi tendant à modifier le tarif douanier. En 1902, il prit la parole dans la discussion du projet de loi modifiant le tableau des circonscriptions électorales et dans celle de projets de loi relatifs à des surtaxes aux octrois de Landrecies et du Quenoy (Nord).

Aux élections générales du 27 avril 1902, il fut réélu une quatrième fois, dès le premier tour de scrutin, par 8.008 voix contre 3.974 à Gayet, avocat nationaliste, sur 13.387 votants. Inscrit au groupe de l'union démocratique, il fut membre notamment de la commission des douanes.

Il se présenta aux élections sénatoriales du 7 janvier 1906 et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 1.266 voix sur 2.446 votants, en remplacement de Léon Claeys qui ne se représentait pas. Ayant démissionné de la Chambre le 18 janvier, il entra au Palais du Luxembourg, où il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique. Son mandat sénatorial fut bref.

Ayant commis de nombreuses et graves indécences dans la gestion des fonds déposés à son étude de notaire, qu'il avait vendue en avril 1907, il fut l'objet en mars 1908, d'une plainte pour abus de confiance. Le 24 mars, le tribunal d'Avesnes le déclara en faillite, avec un passif considérable. Ayant démissionné de son mandat de sénateur le même jour, il se réfugia à Bruxelles. En novembre 1909, la Cour d'assises de Douai le con-

damna, pour abus de confiance, à dix ans de réclusion par contumace. Sur la liste de ses nombreuses victimes, on relevait notamment les noms de Bersez, sénateur du Nord, ancien député, de Jules Sirot, conseiller général de Valenciennes, et d'Adrien Mary, maire d'Aymeries, pour des sommes allant de 90.000 à 150.000 francs de l'époque.

Eliez-Evrard mourut à Berlaimont, sa ville natale, le 16 mars 1932, à l'âge de 88 ans.

**ELISSAGARAY DE JAURGAIN**  
(GUILLAUME, MARIE, Arnaud d'), né le 8 mai 1871 à Tardets (Basses-Pyrénées).

*Député de la Gironde de 1908 à 1914.*

Arnaud d'Elissagaray, à la fois avocat et propriétaire, était conseiller municipal de Pauillac, dont il fut également maire quand il succéda, lors d'une élection partielle, le 15 novembre 1908 — dans la circonscription de Lesparre — avec 7.043 suffrages sur 15.812 inscrits et 12.881 votants, au comte du Périér de Larsan, décédé le 26 août précédent, et qu'il avait vainement affronté aux élections générales du 6 mai 1906.

Son mandat lui fut renouvelé le 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, par 7.028 suffrages sur 16.111 inscrits et 13.636 votants, contre 3.814 voix au radical Calmel et 2.591 au comte de Lahens. Mais non le 26 avril 1914, où, avec 5.838 suffrages sur 15.472 inscrits et 13.045 votants, il fut battu de peu, au premier tour, par Mesnard qui en obtint 6.676.

Et pourtant, il se souciait assidûment de ses mandats. « Député de tous » et « ami de chacun », il se proclamait médocain de cœur et d'adoption.

De fait, au Palais Bourbon, Arnaud d'Elissagaray ne tarde pas à intervenir sur les questions qui intéressent directement sa région : défense des vignobles, distribution du vin aux soldats, délimitation de la Gironde viticole, ouverture de crédits spéciaux en faveur des agriculteurs ou viticulteurs sinistrés de l'arrondissement de Lesparre. Il participe naturellement à la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer du Médoc et il est chargé d'un rapport sur le reboisement et la conservation des forêts privées.

Mais il s'intéresse aussi à des questions plus générales, d'ordre fiscal, militaire, ou scolaire notamment. C'est ainsi qu'il se fait entendre à propos de l'impôt sur le revenu. Sous la neuvième législature, il dépose une proposition de loi tendant à modifier le règlement de la Chambre par la suppression du vote par procuration et il intervient sur l'indemnité parlementaire.

Sous cette même législature, il appartient à la commission des boissons et sous la suivante à celles de l'agriculture

et des postes et télégraphes, sans s'inscrire à aucun groupe.

**ELLEN-PRÉVOT** (GABRIEL), (Haute-Garonne). — Voy. **PRÉVOT**.

**ELMIGER** (ALFRED, LOUIS), né le 29 mars 1886 à Lyon (Rhône).

*Député du Rhône de 1936 à 1942.*

Fils d'une famille ouvrière de neuf enfants vivant dans le quartier de la Croix-Rousse, Alfred Elmiger, après avoir fait ses études primaires chez les frères des écoles chrétiennes, dut travailler dès l'âge de 14 ans pour assurer sa subsistance. Mais, en dehors de son travail journalier, il continua seul ses études et, sans avoir reçu aucune aide pécuniaire ni fréquenté aucun établissement secondaire, il obtint son baccalauréat. Il fit ensuite ses études de pharmacie et s'installa comme pharmacien dans son quartier natal. Il devait même, plus tard, obtenir le titre de docteur en pharmacie.

Pendant la guerre de 1914-1918, il fit tout son devoir et il reçut la Médaille du combattant.

Elmiger était resté étranger à toute action politique jusqu'en 1936. A cette date, un certain nombre de ses amis, déçus par l'attitude des partis traditionnels — particulièrement au cours de la législature 1932-1936 où le Parlement avait usé onze ministères — le poussèrent à se présenter aux élections générales dans son arrondissement, hors de la férule des comités électoraux habituels. Elmiger posa donc sa candidature dans la cinquième circonscription (4<sup>e</sup> arrondissement) sous l'étiquette de « républicain indépendant ».

Il se présentait comme un candidat refusant « d'avoir au cou le collier d'un parti politique » et réclamait une réforme profonde de la Constitution, du Parlement, de l'administration et de la fiscalité.

Au premier tour, Elmiger arriva en quatrième position avec 1.348 voix, derrière Bruyas, député sortant radical-socialiste qui avait obtenu 1.702 voix, Gonnu, candidat de la Fédération républicaine, 1.485 voix, Gendre, socialiste S.F.I.O. qui en totalisait 1.381 et précédait Berlioz, communiste, 930 voix.

Il se maintint au second tour et il fut élu avec 3.151 voix sur 7.068 votants, devant Gendre, 2.230 voix, et Bruyas, 2.094.

Au Palais Bourbon, il ne s'inscrivit à aucun groupe. Il fut membre de la commission du commerce et de l'industrie. Il déposa diverses propositions de loi relatives notamment à la création d'une caisse nationale de compensation et d'arbitrage des dettes privées, à des modifications de la fiscalité, aux allocations familiales, à la prohibition du changement de destination des locaux

d'habitation, aux assurances sociales. Il intervint dans la discussion d'interpellations sur la politique générale du gouvernement ; sur sa politique agricole ainsi que dans la discussion des projets de loi relatifs à l'exécution d'un plan de grands travaux ; à la réforme fiscale, à la répression de la hausse injustifiée des prix.

Le 10 juillet 1940, il fut des 80 parlementaires qui votèrent contre l'octroi des pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain.

**ELSAESSER** (CHARLES), né le 4 janvier 1891 à Strasbourg (Bas-Rhin).

*Député du Bas-Rhin de 1932 à 1942.*

A la fin de ses études secondaires, Charles Elsaesser s'inscrit à l'Université de Strasbourg, où il obtient dès 1914 le diplôme de référendaire — qui correspond à la licence en droit.

Il est alors mobilisé. Il combat à Ypres, Verdun, sur la Somme et au Chemin des Dames et est blessé le 7 mai 1917.

A la fin des hostilités, il entre en 1919 à la sous-préfecture de Strasbourg-campagne en qualité de rédacteur principal et ne tarde pas à être nommé secrétaire en chef à la sous-préfecture de Molsheim (1922). Mais il abandonne en 1923 la carrière administrative pour exercer la charge de notaire à Lauterbourg. Il s'affilie à l'union républicaine d'Alsace — nuance parti démocratique populaire — puis au mouvement républicain populaire en 1918. En 1918, il est élu conseiller municipal de Lauterbourg et en 1928 il entre au Conseil général pour le canton de Lauterbourg où il occupera les fonctions de vice-président et où il présidera la commission des finances.

Il se présente aux élections générales des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932 dans la circonscription de Wissembourg, sous le patronage de l'U.P.R. Il devance dès le premier tour de scrutin le député sortant, M. Joseph Weydmann, mais doit attendre le second tour pour être élu par 6.843 voix sur 12.710 votants, contre 4.243 voix à M. Arnholt. Dans sa profession de foi il stigmatise les partis du cartel des gauches qui ont ruiné les finances de l'Etat et essayé d'imposer à l'Alsace la lutte religieuse ; il s'affirme chrétien, socialiste et Alsacien, protestant contre une assimilation trop brutale et excessive des provinces, et contre la « république des camarades », la franc-maçonnerie et les sectarismes.

Inscrit au groupe des républicains du centre, il devient à la Chambre membre des commissions de la législation civile et criminelle et de l'Alsace et de la Lorraine.

Ses interventions dans l'hémicycle prouvent ses préoccupations sociales, mais c'est à la défense de sa province qu'il s'attache surtout. Lors de la dis-

cussion des budgets des exercices 1934, 1935 et 1936, il intervient en faveur des anciens combattants alsaciens et lorrains ayant servi dans l'armée allemande et des propriétaires expropriés de la zone fortifiée. Il s'intéresse à la législation civile de l'Alsace et de la Lorraine et au régime des travailleurs agricoles étrangers employés en Alsace.

Il est réélu dès le premier tour de scrutin aux élections générales législatives du 26 avril 1936 dans la troisième circonscription de Strasbourg, par 8.199 voix sur 12.548 votants, contre 2.170 voix à son principal adversaire, M. Meyer. Il réaffirme à cette occasion son régionalisme et son socialisme. A nouveau membre des commissions de législation civile et criminelle et de l'Alsace et de la Lorraine, il s'intéresse toujours essentiellement aux questions touchant sa province. C'est ainsi qu'il se préoccupe encore du sort des anciens combattants ayant servi dans l'armée allemande (1937), des mesures d'aide et de lutte contre la fièvre aphteuse qui sévit dans le Bas-Rhin (1937), du droit local en vigueur en Alsace et en Lorraine (1939), de la situation des populations frontalières évacuées ou expropriées (7 décembre 1939).

Lors du Congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il vota les pouvoirs constitutionnels demandés par le maréchal Pétain.

M. Charles Elsaesser est chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, chevalier du mérite social et chevalier de l'ordre des Palmes académiques.

**ELVA** (CHRISTIAN, MARIE, ALPHONSE DALNEY, comte d'), né le 21 septembre 1850 à Changé (Mayenne), mort le 5 mars 1925 à Changé.

*Député de la Mayenne de 1889 à 1906*

*Sénateur de la Mayenne de 1906 à 1925*

Descendant d'une ancienne famille italienne qui s'était fixée en France sous le règne de Louis XV, Christian d'Elva entra en 1868 à l'École de Saint-Cyr, où il fut le camarade de Gallieni. Il sortit le 19 juillet 1870 avec le grade de sous-lieutenant au 64<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne et participa à la campagne contre l'Allemagne dans l'armée de Metz. Fait prisonnier, il demeura en captivité du 29 octobre 1870 au 7 avril 1871. Il fut cité à l'ordre de l'armée, nommé lieutenant en 1873. En 1876, il devint professeur adjoint de législation militaire à Saint-Cyr. Capitaine en 1879, il fut ensuite officier d'ordonnance du général commandant le 10<sup>e</sup> corps d'armée.

Il démissionna en 1884 et se retira dans son château de Changé. En mai de la même année, il fut élu maire de sa commune natale et le demeura jusqu'à sa mort. En août 1887, il devint conseiller général du canton de Laval-Ouest.

Candidat conservateur aux élections générales législatives du 22 septembre 1889 dans la première circonscription de Laval, il fut élu député de la Mayenne, dès le premier tour de scrutin, par 9.292 voix sur 14.957 votants, contre 5.382 voix au candidat républicain, Fay-Lacroix. Son programme électoral était celui d'un représentant de la droite catholique et révisionniste. Le comte d'Elva se déclarait en faveur du protectionnisme, de la réduction des impôts et de la liberté de conscience et de l'enseignement.

Aux élections générales du 20 août 1893, il fut réélu dès le premier tour de scrutin par 8.382 voix sur 15.051 votants, contre 6.540 voix à Dominique, républicain. Dans sa profession de foi, il s'affirmait un adversaire de la loi scolaire et un partisan de modifications de la loi militaire. Il fut membre du conseil supérieur des colonies.

Le 8 mai 1898, il fut réélu au premier tour de scrutin, sous l'étiquette de républicain modéré, partisan de la politique de Méline, par 10.328 voix sur 13.849 votants, contre 2.549 à Baudriller, radical-socialiste.

Aux élections générales du 27 avril 1902, il fut élu une quatrième fois, dès le premier tour de scrutin, par 11.372 voix sur 14.601 votants, contre 2.367 à Lanslin, socialiste.

Après plus de seize ans au Palais Bourbon, il se fit élire sénateur de la Mayenne, le 7 janvier 1906, par 367 voix sur 654 votants.

Au Palais du Luxembourg il ne s'inscrivit à aucun groupe pendant les premières années de son mandat. Par la suite il fit partie du groupe de la gauche républicaine.

Il appartient notamment aux commissions de l'armée, des pétitions, des douanes et des conventions commerciales.

Il avait été réélu dès le premier tour au renouvellement du 11 janvier 1920, par 317 voix sur 617 votants, et à celui du 6 janvier 1924, par 341 voix sur 622 votants.

Il mourut à Changé, le 5 mars 1925, à l'âge de 74 ans.

Le comte d'Elva était membre de la Société des agriculteurs de France, du Cercle agricole, du Cercle militaire et de la Société hippique française, ainsi que de nombreux clubs sportifs ou mondains.

**EMILE-CHAUVIN** (Seine-et-Marne). — Voy. CHAUVIN.

**EMILE-DUMAS** (Cher). — Voy. DUMAS.

**EMILE-FAVRE** (Haute-Savoie). — Voy. FAVRE.

**EMILE-JULLIEN** (Loir-et-Cher). —  
Voy. **JULLIEN**.

**EMILE-LAURENT** (Seine-et-Oise). —  
Voy. **LAURENT**.

**EMPEREUR** (CÉSAR, CONSTANTIN), né le 17 mai 1848 à Sainte-Foy-Tarentaise (Savoie), mort le 12 avril à Frontenex (Savoie).

*Député de la Savoie de 1899 à 1909.*  
*Sénateur de la Savoie de 1909 à 1920.*

D'origine terrienne, César Empereur dut à son labeur de pouvoir poursuivre jusqu'au bout ses études de médecine. Établi à Bourg-Saint-Maurice, dont il était l'élu au Conseil général, César Empereur fut pour la première fois candidat à la députation en 1898, mais il n'obtint alors que 2.286 voix contre 4.500 au député sortant, Carquet, qui fut réélu. C'est au décès de son concurrent, l'année suivante, qu'Empereur put lui succéder, obtenant le 18 septembre 1899, au premier tour de scrutin, 4.914 voix, sans concurrent, sur 5.224 votants.

Il s'inscrit au groupe républicain radical et prend rapidement une part active aux discussions budgétaires.

Réélu le 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 4.487 voix sur 7.835 votants, contre 3.318 au général Zédé, républicain nationaliste, il est toujours assidu aux discussions budgétaires.

Il dépose et présente un grand nombre de rapports concernant la déclaration d'utilité publique de chemins de fer d'intérêt local.

Son activité s'étend aussi à un certain nombre de problèmes d'actualité sur lesquels il intervient : assistance aux vieillards, aux infirmes et incurables ; séparation des Églises et de l'État.

Le 6 mai 1906, ses électeurs lui restent fidèles et lui conservent son siège, au premier tour de scrutin, par 4.519 voix contre 3.412 à M. de Fonclare sur 8.017 votants.

Ses interventions budgétaires restent nombreuses.

Il exerce son droit d'initiative parlementaire en déposant des propositions de loi concernant notamment les droits de douane, le repos hebdomadaire, également en interpellant le gouvernement sur l'application de la loi sur le repos hebdomadaire. Il se voit aussi confier un certain nombre de rapports sur les questions de transports publics.

En 1909, la Savoie fait partie de la série renouvelable du Sénat. Empereur, qui a atteint la soixantaine, se présente avec succès puisqu'il bat Forest, le sénateur sortant, au deuxième tour de scrutin, par 383 voix sur 648 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il poursuit désormais au Palais du Luxembourg la même activité qu'au Palais Bourbon et parle sur les mêmes sujets. Parmi ses interventions, notons une interpellation sur les jeux dans les cercles et casinos, le dépôt d'une proposition de loi sur le régime des jeux, plusieurs rapports concernant des travaux de restauration et de conservation des terrains.

En 1920, les premières élections d'après-guerre ne lui sont pas favorables. Empereur a alors 72 ans. Les électeurs de Savoie se tournent vers des hommes plus jeunes. Il n'obtient que 15 voix sur 637 votants et se retire de la vie politique.

Il meurt neuf ans plus tard, dans ses montagnes, à Frontenex où il s'était retiré, le 12 avril 1929, à l'âge de 81 ans.

Officier d'académie, il avait écrit quelques ouvrages, soit comme médecin, soit comme homme politique : *Essai sur la nutrition dans l'hystérie* ; *Les eaux thermales de Bonneval-les-Bains* (1886) ; *La réglementation du privilège des bouilleurs de cru* ; *Travaux d'adduction d'eau potable dans les communes, les formalités, les subventions*.

**ENGERAND** (AUGUSTE, ALEXANDRE), né le 23 avril 1841 à Caen (Calvados), mort le 9 mai 1899 à Caen.

*Député du Calvados de 1889 à 1893.*

Auguste, Alexandre Engerand accomplit dans sa ville natale des études qui le conduisent, en 1862, au doctorat en droit. Il s'inscrit alors au barreau de Caen, où il exerce jusqu'à sa mort, ne s'absentant que lorsque les sessions parlementaires nécessitent sa présence à Paris.

Il se lance dans la vie politique en 1870. Il est alors profondément attaché à l'Empire qui vient de disparaître et fonde, en 1875, *L'Ami de l'ordre*, organe hebdomadaire de propagande bonapartiste qui porte en exergue un aigle aux ailes déployées et qu'il publiait jusqu'en décembre 1890. Le combat qu'il y mène pour l'appel au peuple lui vaut l'estime de la famille impériale. Son second fils, né en 1878, aura pour parrain le prince impérial et pour marraine l'impératrice Eugénie.

Il se présente aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889 dans la circonscription de Caen au nom du général Boulanger. Devancé au premier tour de scrutin par M. Edmond Henry, ancien député républicain modéré, il le bat au second tour par 6.146 voix contre 6.004.

Il déploie à la Chambre une grande activité. Il présente de nombreuses propositions ayant pour objet les délits mineurs et attache beaucoup d'intérêt à son rôle de membre de la commission

de réforme du Code d'instruction criminelle.

Porte-parole des humbles, il appuie de toute sa conviction les réformes destinées à adoucir le sort des misérables, se déclarant par exemple pour l'octroi d'indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires.

Il est cependant battu aux élections générales du 20 août 1893 par M. Lebret, professeur à la faculté de droit et maire de Caen, ne totalisant que 4.888 voix contre 6.605 à son adversaire et meurt le 8 mai 1899 à Caen, à l'âge de 58 ans.

**ENGERAND (FERNAND)**, né le 15 avril 1867 à Caen (Calvados), mort le 8 novembre 1938 à Paris.

*Député du Calvados de 1902 à 1936.*

Fils du précédent, Fernand Engerand après des études qui aboutiront à une licence ès-science et à une licence en droit, mène de front avec sa carrière politique une activité d'avocat à la cour d'appel de Paris et surtout de publiciste et d'historien.

Il se présente aux élections générales législatives du 27 avril 1902 dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Caen, en se recommandant de son père et avec un programme politique « simple et net ». Il critique violemment le régime parlementaire « où la souveraineté est nulle part » et réclame l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel. Il est élu dès le premier tour par 6.091 voix sur 10.964 suffrages exprimés, contre 4.620 au député sortant, le comte de Saint-Quentin. Il sera facilement réélu sans adversaire lors des renouvellements du 6 mai 1906 et du 24 avril 1910, avec 7.745 voix sur 9.473 votants et 7.023 voix sur 8.746 votants mais devra, le 26 avril 1914, abandonner 2.605 voix à Fauchier-Delavigne, sur 9.187 votants, en totalisant cependant 6.395 voix sur son nom. Les élections générales du 16 novembre 1919 et du 11 mai 1924 ayant eu lieu au scrutin de liste, inscrit sur la liste d'Union républicaine qui fut chaque fois entièrement élue, il obtint en 1919, 27.612 voix sur 42.352 votants et en 1924, 49.542 sur 76.947 votants. Le scrutin uninominal ayant été rétabli en 1928, il retrouva la deuxième circonscription de Caen, où il fut très confortablement réélu, dès le premier tour de scrutin, avec 8.227 voix sur 14.443 votants, contre 5.071 à Hamon, le 22 avril 1928 et par 5.738 voix sur 8.970 votants contre 2.560 à Dagorn, le 1<sup>er</sup> mai 1932. Il ne se présente toutefois pas aux élections de 1936.

Il fait partie de diverses commissions, notamment de la commission d'enquête sur l'industrie textile, de la réforme judiciaire, des travaux publics, des mines, des affaires étrangères.

Jusqu'en 1919, il s'intéresse surtout aux questions sociales. Homme de droite

il tentera aussi, jusqu'à la fin de son mandat, par de multiples propositions de loi, de faire abroger la loi du 22 juin 1886 exilant les membres des familles ayant régné sur la France. Il se préoccupe aussi d'assurer le libre exercice du culte et s'inquiète de la rupture de la République avec le Vatican. Enfin, ses multiples activités ne l'empêchent pas de s'intéresser, à l'occasion de chaque discussion budgétaire, à toutes les questions qui touchent à la situation de sa région.

La guerre de 1914-1918 l'amène à s'intéresser plus essentiellement à la vie économique — et surtout aux industries lourdes. Il comprend très vite l'intérêt que présente le pétrole et fait partie, de 1935 à 1936, du conseil d'administration de l'Office national des combustibles liquides.

Il avait été nommé en 1919 membre de la commission des affaires étrangères et, à ce titre, prit une part active à la liquidation des séquelles de la première guerre mondiale. Il intervint aussi dans la discussion sur l'internationalisation de la navigation sur l'Elbe, interpella le gouvernement sur sa politique étrangère et sur la question du règlement des dettes interalliées et intervint à propos de l'accord de Washington pour le remboursement des dettes à l'égard des Etats-Unis.

C'est à l'âge de 69 ans et après 34 ans de mandat parlementaire, qu'il décida de ne pas se représenter aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 ; il mourut à Paris, le 8 novembre 1938, à l'âge de 71 ans.

**ENJALBERT (RENÉ)**, né le 8 septembre 1890 à Aïn-Temouchent (Algérie).

*Député d'Oran de 1936 à 1942.*

Après des études qui le mènent au baccalauréat de mathématiques élémentaires, M. Enjalbert est mobilisé. Elève officier d'artillerie de côte en 1912 à Toulon, il devint sous-lieutenant en 1913. Sa brillante conduite pendant la Grande guerre lui vaudra la Croix de guerre et le grade de capitaine.

Il se consacre alors à la vie politique locale. Il occupe de 1919 à 1940 les fonctions d'adjoint au maire, puis de maire de sa ville natale et sera membre des délégations financières de l'Algérie de 1920 à 1936. Il se présente aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, dans la circonscription d'Oran. Arrivé en tête au premier tour de scrutin avec 8.404 voix contre 5.087 à son principal adversaire, M. Valleur, il triompha au second tour par 9.890 voix contre 7.968 à ce même adversaire sur 18.130 votants.

Il s'inscrit à la Chambre au groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante et fait partie des commissions des douanes et des conventions commerciales, des mines et de la force motrice, de l'aéronautique, des bois-

sons. Représentant un département extramétropolitain, c'est aux questions douanières — concernant surtout l'empire — qu'il consacre ses activités parlementaires. Ses interventions dans l'hémicycle ont essentiellement pour objet les questions algériennes : observations relatives au crédit foncier d'Algérie lors de la discussion d'un projet de loi portant dévaluation, opposition au vote sans débat d'un projet de loi tendant à ratifier un décret instituant la police d'Etat dans certaines communes d'Algérie; interventions dans la discussion d'un projet de loi tendant à inclure l'Algérie dans le champ d'action de la commission d'enquête créée par la loi du 30 janvier 1937, interpellation sur les remèdes à apporter pour rétablir rapidement la vie économique et accroître la participation des populations françaises et indigènes d'Algérie à la défense nationale et sur la politique algérienne. Il était également intervenu en 1936 lors de la création d'un Office national interprofessionnel du blé.

Au Congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il fut des 80 qui refusèrent leur vote au maréchal Pétain.

M. René Enjalbert est officier de la Légion d'honneur.

**ENJOLRAS (FRANCISQUE)**, né le 30 mai 1854 au Puy (Haute-Loire), mort le 17 avril 1935 à Vals, près Le Puy.

*Sénateur de la Haute-Loire de 1920 à 1935.*

Fils d'un chapelier du Puy, Francisque Enjolras, lui-même négociant dans cette ville, était devenu un personnage important du monde économique de la Haute-Loire, au sein duquel il exerçait les fonctions de président, puis président d'honneur de la Chambre de commerce du Puy et de président de la caisse régionale de crédit mutuel agricole. Il représentait déjà ses concitoyens au Conseil général de son département quand il se présenta aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920. Il fut élu au deuxième tour de scrutin par 363 voix sur 682 votants.

Au Sénat, il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine. Son activité s'exerça principalement au sein des commissions où il fut appelé à siéger : commission des pétitions, de l'armée, de l'intérêt local, du commerce et de l'industrie, du travail et des postes, des questions minières.

Ses électeurs lui renouvelèrent leur confiance au deuxième tour de scrutin des élections du 6 janvier 1924 par 368 voix sur 683 votants.

En 1931, le Sénat l'élit membre du Comité consultatif des mines. Cette même année, il dépose, au nom de la commission du commerce, un rapport sur une proposition de loi tendant à prévenir les abus du sucrage des vins. En 1932, il dépose un amendement à la loi de finances pour l'exercice 1932 et élabore un contre-projet sur les dispositions de cette loi concernant les bouilleurs de cru.

Les élections du 16 octobre 1932, où il ne compta que 130 voix en sa faveur sur 686 votants, mirent fin à sa carrière parlementaire. Il ne devait pas survivre longtemps à cet échec et mourut le 17 avril 1935, âgé de 81 ans, à Vals, près Le Puy.

Il était chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur.

**EPIVENT (JEAN)**, né le 23 août 1877 à Pordic (Côtes-du-Nord), mort le 15 mai 1939 à Pordic.

*Député des Côtes-du-Nord de 1924 à 1928.*

Cultivateur, Jean Epivent s'intéresse d'abord à l'économie et à la politique locales, comme président du comice agricole des deux cantons de Saint-Brieuc, vice-président de la Société d'agriculture des Côtes-du-Nord et comme adjoint au maire de Pordic.

Le 11 mai 1924, lors des élections générales législatives, il occupe la seconde place sur la liste républicaine nationale de protestation qui entend s'opposer à la défense laïque, au communisme et au socialisme, tout en refusant de subir la loi du « cacique » du département, le ministre des Travaux publics de Poincaré, Yves Le Trocquer. Il est élu au quotient électoral avec 33.333 voix sur 114.422 votants.

Au Parlement, il s'inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique qui s'oppose au Cartel des gauches de 1924 à 1926 et soutient les cabinets Poincaré de 1926 à 1928. Il participe surtout aux travaux des commissions, celle des comptes définitifs et des économies, des douanes et des conventions commerciales, de la marine marchande et du travail; cependant à la tribune, lors des débats budgétaires, il défend à plusieurs reprises les intérêts de l'élevage breton.

Il se présente à nouveau aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui eurent lieu au scrutin uninominal, dans la première circonscription de Saint-Brieuc. En tête au premier tour de scrutin, il est battu de justesse au deuxième tour par un partisan de la laïcité, Laurent, avec 7.320 voix contre 7.475 sur 15.167 votants.

Il ne va plus quitter sa ville natale, où il meurt le 15 mai 1939, à 62 ans.

Sa conduite pendant le premier conflit mondial lui avait valu la Croix de guerre.

**ERLICH (JEAN, ADAM)**, né le 7 avril 1884 à Varsovie (Pologne).

*Député de la Seine de 1919 à 1924.*

Issu d'une famille polonaise devenue française par naturalisation, Jean Erlich fit ses études secondaires au lycée Condorcet, où il eut comme condisciple Georges Mandel, puis s'inscrivit à

la Faculté de droit et à la Faculté des lettres de Paris.

S'étant fait recevoir avocat à la Cour d'appel de Paris, il milite d'abord dans les rangs du parti socialiste unifié, dont il est le candidat dans le IV<sup>e</sup> arrondissement de Paris aux élections générales législatives du 26 avril 1914 : il n'y obtient que 1.789 voix contre 4.011 à son adversaire Auguste Failliot, de la gauche démocratique, député sortant, sur 6.449 votants.

À la déclaration de guerre, Jean Erlich est mobilisé comme officier ; il combat sur le front français pendant trois ans puis, en 1917, est envoyé en mission en Russie où il est cité pour avoir en pleine terre bolcheviste, après l'arrestation des Français à Moscou, continué son service de renseignements et de liaison.

Le déroulement de la révolution russe qu'il a ainsi suivi de près grâce à sa connaissance parfaite de la langue, le persuade que les chefs révolutionnaires ne sont que des agents de l'Allemagne. Aussi à son retour en France, dans une lettre à Marcel Cachin, rompt-il bruyamment avec le parti socialiste et le retrouve-t-on le 16 novembre 1919, candidat dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Seine sur la liste républicaine, nationale et sociale emmenée par Millerand et sur laquelle son nom figure peu après celui de Maurice Barrès. Il est élu à la plus forte moyenne avec 69.948 voix sur 168.047 votants.

À la Chambre, inscrit au groupe de l'action républicaine, nationale et sociale, il se consacre exclusivement à la lutte contre le régime bolchevique.

Il fut élu secrétaire de la Chambre en 1919, au début de la législature, et réélu en 1921.

Candidat dans la 2<sup>e</sup> circonscription du XI<sup>e</sup> arrondissement de Paris aux élections générales du 22 avril 1928, il n'obtient que 12.935 voix et se retire dès le premier tour ; malgré son désistement, c'est un indépendant de gauche qui est élu. Il tente à nouveau sa chance dans la 1<sup>re</sup> circonscription du XX<sup>e</sup> arrondissement lors de l'élection partielle du 5 octobre 1930, mais il est battu par le socialiste Jardel et n'arrive qu'en troisième position, loin derrière Maurice Thorez. Il se présente une dernière fois aux élections générales du 1<sup>er</sup> mai 1932, dans la 2<sup>e</sup> circonscription du XIII<sup>e</sup> arrondissement, mais ne recueille que 431 voix.

Il avait repris dès 1924 l'exercice de sa profession d'avocat.

**ERMANT** (GEORGES), né le 22 juin 1852 à Laon (Aisne), mort le 13 février 1935 à Laon.

*Député de l'Aisne de 1897 à 1904.*

*Sénateur de l'Aisne de 1904 à 1930.*

Georges Ermant, issu d'une vieille famille laonnaise fit ses études au collège de sa ville natale, puis passa avec

succès ses examens d'architecte. A Laon, ainsi que dans toute la région, ses créations le firent bientôt estimer comme un architecte remarquable.

Très apprécié de ses concitoyens, il commence sa carrière politique en conduisant au succès la liste qu'il patronne aux élections municipales. Il est aussitôt élu maire de Laon.

Deux ans plus tard, le 21 octobre 1894, il devient conseiller général.

C'est le 21 février 1897, à l'occasion de la vacance du siège de M. Cuissard, décédé, qu'il est élu député de l'Aisne, au second tour de scrutin, par 8.884 voix sur 17.293 votants, contre 8.244 à Bellard, radical socialiste, rédacteur en chef de *La Tribune de l'Aisne*. Il se présentait comme modéré et s'inscrivit comme républicain à la Chambre des députés.

Les élections de 1898 lui conservent son siège, le 22 mai, au second tour de scrutin, où il obtenait 9.362 voix sur 18.517 votants, contre 9.002 à Bellard. Il appartient aux commissions suivantes : enseignement, décentralisation, hygiène publique et présente des rapports sur des mesures financières d'intérêt local et sur le recrutement des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées.

Le sénateur de l'Aisne, Macherez, étant décédé en 1904, il se présente à l'élection partielle du 11 septembre contre un autre député, Magniaudé, dont il triomphe par 823 voix contre 427 sur 1.337 votants, au premier tour de scrutin. Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique, dont il deviendra quelques années plus tard vice-président.

La première année de son mandat est consacrée au travail de commissions.

Il retrouva son siège au renouvellement du 7 janvier 1912 où il recueillit, au premier tour de scrutin, 740 voix sur 1.326 votants, mais son activité est bientôt interrompue par la guerre.

Il choisit en effet de rester à Laon pendant l'occupation allemande pour y mieux défendre ses concitoyens et leur assurer un minimum de ravitaillement. Sa forte position locale le désignait comme la victime naturelle de l'occupant qui, effectivement, l'enleva comme otage à la veille de l'évacuation de Laon, en 1918. Il fut délivré lors de la prise de Vervins, le 8 novembre suivant.

Il se rend aussitôt à Paris où, le 21 novembre, le Sénat l'acclame debout à son entrée dans l'hémicycle avec Dron, député du Nord, également arrêté. Ses interventions reprennent, nombreuses, sur de multiples sujets : prorogation des locations, douzièmes provisoires, traitement du personnel préfectoral, nouvelles ressources fiscales, coopératives de reconstruction ; budget de 1920, énergie électrique dans les régions libérées, expropriation pour cause d'utilité publique, abattoirs. Enfin, administrateur local chevronné, il parle dans la discussion de l'interpellation sur la politique financière et fiscale du gouvernement à l'égard des communes et des départements.

Sur le plan local, en effet, il vient d'être réélu en 1919 au Conseil général de l'Aisne, dont son prestige lui acquiert la présidence. Par contre, il ne se présente pas aux élections municipales et quitte la mairie de Laon qu'il avait administrée pendant vingt-sept années.

Il conserve son siège de sénateur au premier tour des élections du 9 janvier 1921, par 752 voix sur 1.312 votants. Les années 1921-1922 connaissent ses dernières interventions en séance publique sur les projets budgétaires. Il se consacre jusqu'à la fin de sa carrière de sénateur aux travaux des commissions des pétitions, des douanes et conventions commerciales, de l'organisation départementale et communale.

Comme en 1925, il avait abandonné son siège au conseil général, il décide, en 1929, de ne pas demander le renouvellement de son dernier mandat public et de se retirer de la vie politique à laquelle il avait participé pendant trente-sept ans.

C'est à Laon qu'il mourut six ans plus tard, le 13 février 1935, âgé de 83 ans.

Il était officier de l'Instruction publique et chevalier de la Légion d'honneur.

**ERNEST-OUTREY** (Cochinchine).

— Voy. **OUTREY**.

**ESCANDE** (ANTOINE, GEORGES), né le 13 août 1847 à Saint-Vincent-de-Cosse (Dordogne), mort le 10 juillet 1928 à Paris.

*Député de la Dordogne de 1881 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. II, p. 559.)

Antoine Escande ne se représente pas aux élections générales de 1889. Il ouvre un second cabinet à Saint-Cyprien, dont il devient maire, se consacrant ainsi jusqu'à la fin de sa vie à l'exercice de la médecine et à l'administration locale.

Il meurt à Paris, le 10 juillet 1928, à l'âge de 81 ans.

**ESCANDE** (JEAN, MARIE, Georges), né le 10 mai 1879 à Fumel (Lot-et-Garonne).

*Sénateur du Lot-et-Garonne de 1936 à 1941.*

Fils d'un négociant de Fumel, Georges Escande fit ses études au collège d'Agen, puis à la Faculté de droit de Bordeaux qui lui décerna le diplôme de docteur. Il retourna dans sa ville natale pour y exercer simultanément la profession de négoc-

iant et celle d'agent général d'assurances.

Sa carrière politique commence avec le mandat de conseiller municipal qu'il obtient le 7 décembre 1919. Il est aussitôt élu maire de Fumel et devait le rester pendant vingt-cinq ans jusqu'à sa mort. En octobre 1926, ses concitoyens l'envoient siéger au Conseil général du Lot-et-Garonne, où ils le maintiendront lors du renouvellement du 10 octobre 1937. Dans l'exercice de ses mandats locaux, il s'était toujours attaché « à la recherche dans tous les domaines des améliorations susceptibles d'amener... plus de bien être et des conditions d'existence sans cesse améliorées ».

Après une tentative malheureuse aux élections législatives partielles de novembre 1933, c'est vers le Sénat que Georges Escande tourne ses regards. Le décès de Gaston Carrère lui permit d'être élu le 25 octobre 1936, sous l'étiquette radical-socialiste anticommuniste, au deuxième tour de scrutin, par 417 voix contre 221 à M. Pabon, président du Conseil général, radical-socialiste candidat du Front populaire, sur 641 votants.

Membre du groupe de la gauche démocratique, il fit partie des commissions du commerce et de l'administration générale, départementale et communale. En 1937, il déposa trois rapports : sur l'établissement d'un câble sous-marin ; sur la création, au ministère du Travail, d'une direction générale du travail et de la main-d'œuvre ; sur la création d'emplois au ministère du Travail. Il intervint en séance publique sur les accidents du travail et sur le budget de l'exercice 1939 (enseignement technique), ainsi que sur le procédé de vente dit de la « boule de neige » et sur l'amélioration du logement des travailleurs agricoles.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vote en faveur des pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

Il est chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

**ESCANYÉ** (FRÉDÉRIC), né à Thuir (Pyrénées-Orientales) le 15 mai 1833, mort le 1<sup>er</sup> septembre 1906 à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

*Député des Pyrénées-Orientales de 1876 à 1877, de 1878 à 1885 et de 1891 à 1906.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. II, p. 560.)

Il ne se représenta pas aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889 mais, à l'élection partielle du 22 février 1891 qui doit pourvoir au remplacement de M. Edouard Vilar, élu sénateur et démissionnaire de son mandat de député, il l'emporte au deuxième tour de scrutin, dans la circonscription de Prades, avec 6.244 voix sur 7.093

votants. Il sera réélu avec une majorité écrasante aux élections générales du 20 août 1893, par 5.801 voix contre 359 à Noé et 309 à Pelras sur 6.734 votants et à celles du 8 mai 1898 par 6.311 voix contre 592 à Noé et 526 à de Dax d'Axat, sur 7.929 votants, et avec une avance confortable (6.070 voix contre 2.075 à Petit et 1.880 à Circau sur 10.153 votants) à celles du 27 avril 1902, toujours au premier tour de scrutin.

Modéré, il reste au début fidèle à la ligne opportuniste et soutient la politique « de conciliation et d'apaisement » pratiquée par Jules Méline ; mais, profondément républicain, il s'oppose à la vague de nationalisme que suscite l'affaire Dreyfus, préconise dans sa profession de foi de 1902 un ministère de défense républicaine et apporte sa voix aux Cabinets de Waldeck-Rousseau et de Combes.

À la Chambre, il se consacre essentiellement à la défense des intérêts de son département ; mais sa profession l'oriente aussi vers les problèmes juridiques.

Victime peut-être de certaines contradictions de la politique des gouvernements radicaux, aux élections du 6 mai 1906 il n'obtient que 4.588 voix sur 5.168 à son adversaire, Emmanuel Brousse, qui prenait ses distances à leur égard, sur 10.149 votants.

Sa retraite est brève, puisqu'il meurt à Perpignan le 1<sup>er</sup> septembre 1906, après avoir représenté l'arrondissement de Prades pendant vingt-trois années. Il était âgé de 73 ans.

**ESCARQUEL** (LAZARE, HENRI), né le 23 mars 1816 à Routiers (Aude), mort le 26 mai 1896 à Routiers.

*Député des Pyrénées-Orientales  
de 1871 à 1882.*

*Sénateur des Pyrénées-Orientales  
de 1882 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 560.)

Sénateur inscrit à l'union républicaine, il perdit son siège aux élections du 4 janvier 1891. N'ayant obtenu que 109 voix au premier tour de scrutin, contre 291 à Arago sur 472 votants, il ne devait en recueillir que 45 contre 257 à Vilar sur 471 votants au deuxième tour.

Il mourut le 26 mai 1896 dans sa propriété de « Castel Viel » à Routiers, âgé de 80 ans.

**ESCARTEFIGUE** (MARIUS, CHARLES, ANDRÉ), né le 2 novembre 1872 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

*Député du Var de 1928 à 1932  
et de 1936 à 1942.*

De modeste origine, Marius Escartefigue fit des études qui lui permirent d'obte-

nir le titre d'ingénieur civil E.I.M. Secrétaire de mairie de La Seyne, il sollicita pour la première fois en 1901 les suffrages des Toulonnais qui firent de lui le représentant du premier canton de leur ville au Conseil général du Var. L'année suivante, inscrit sur une liste formée par des opposants hostiles à la municipalité modérée de l'époque, il entra au Conseil municipal de Toulon. Réélu en 1904 conseiller municipal, premier d'une liste qui groupait des radicaux et des socialistes, et choisi comme maire, il resta jusqu'en 1909 à la tête de la municipalité, s'appliquant en particulier à doter la ville de plusieurs groupes scolaires. Ses succès municipaux accroissent son influence au Conseil général : il en devient le président en 1906 puis se voit confier, en 1908, la présidence de la Commission départementale. Mais, en 1909, il doit démissionner et abandonner pour longtemps la mairie de Toulon.

Pendant la Grande guerre, il connut une fâcheuse mésaventure : le 18 avril 1916, le conseil de guerre de la XV<sup>e</sup> Région le condamna par défaut à cinq ans de prison, 3.000 francs d'amende et dix ans de privation des droits civils et politiques pour escroquerie au préjudice de l'État dans une affaire de fournitures militaires. Il se trouvait alors à Barcelone et invoqua son état de santé pour excuser son absence, mais s'étant finalement constitué prisonnier le 6 février 1917, il fit opposition au jugement prononcé contre lui et le conseil de guerre, à nouveau saisi, admit qu'il avait été victime des agissements malhonnêtes d'un employé et, le 4 avril 1917, l'acquitta à l'unanimité.

Néanmoins il lui fallut attendre 1927 pour reprendre de haute lutte un siège au Conseil général du Var, et ce n'est qu'en 1928 qu'il réussit à rentrer au conseil municipal de Toulon ; mais l'année suivante il était à nouveau maire et il garda cette fois sa mairie jusqu'en 1940, date où il fut révoqué.

C'est seulement à 56 ans qu'il commença sa carrière parlementaire. S'étant présenté pour la première fois le 22 avril 1928 aux élections législatives, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Toulon, il fut assez heureux pour s'emparer, au deuxième tour de scrutin, le 29 avril, du siège du député sortant, Brémont, républicain socialiste, en obtenant 6.413 voix contre 5.716 à Brémont sur 12.957 votants, après une campagne dans laquelle il avait donné une grande place aux questions municipales et s'était posé en adversaire du Cartel et en admirateur de Raymond Poincaré.

À la Chambre, il s'inscrivit au groupe des députés indépendants et fit partie des commissions de la marine militaire et des mines et de la force motrice.

Le 8 mai 1932, Brémont prit sa revanche : Escartefigue qui l'avait devancé de plus de 1.000 voix au premier tour de scrutin fut pourtant battu au second, avec 6.688 voix contre 7.292 sur 14.218 votants. Mais, ayant conservé son écharpe de maire, il pour-

suivit son action municipale et put ainsi, en 1936, se glorifier d'avoir, au cours de sa seconde magistrature, élevé 19 écoles nouvelles et 680 logements à bon marché, ouvert 40 kilomètres de voies suburbaines, amélioré l'alimentation en eau de la ville et fait de Toulon « la ville la mieux éclairée de France ».

Les 26 avril et 2 mai 1936, il reconquit son siège de député, triomphant au premier tour de Brémond qui se retira, et au second de Gontier, par 8.597 voix contre 7.666 sur 16.607 votants. Au début de la législature, il intervint fréquemment en séance publique ; à partir de 1938 ses interventions furent moins nombreuses, mais elles gagnèrent en importance politique : c'est ainsi que le 9 décembre au cours de la discussion d'une interpellation sur la politique générale, il défendit, aux applaudissements du centre et de la droite, le gouvernement Daladier, pris à parti par les gauches au sujet de ses décrets-lois ; de même le 18 mars 1939, parlant sur l'octroi de pouvoirs spéciaux au même gouvernement, il préconisa un rapprochement de la France et de l'Italie. Enfin, le 22 mars 1940, il combattit le gouvernement Paul Reynaud qui venait d'être formé.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

**ESCHASSERIAUX** (RENÉ, FRANÇOIS, Eugène, baron), né le 25 juillet 1823 à Thénac (Charente-Inférieure), mort le 31 août 1906 à Thénac.

*Représentant à l'Assemblée législative de 1849.*

*Député au Corps législatif de 1852 à 1870.*

*Représentant à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.*

*Député de la Charente-Inférieure de 1876 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 563.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, il est réélu pour la quatrième fois député de la Charente-Inférieure, dans la circonscription de Jonzac, au premier tour de scrutin, par 10.504 voix contre 7.692 à Larquier, candidat républicain, sur 18.408 votants. Bien qu'il ait, à cette cinquième législature, appartenu à diverses commissions, son activité à la Chambre semble avoir été réduite.

En 1893, âgé de 70 ans, conseiller général depuis 1848 et maire de Thénac, il renonça à solliciter à nouveau les suffrages des électeurs, après avoir représenté pendant 44 ans d'affilée son département dans les assemblées parlementaires.

Il mourut à Paris le 31 août 1906, à l'âge de 83 ans, ayant survécu quelques mois à son fils, décédé à l'âge de 55 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur.

**ESCHASSERIAUX** (RENÉ, PIERRE, MARIE), né le 11 mai 1850 à Agen (Lot-et-Garonne), mort le 20 février 1906 à Paris.

*Député de la Charente-Inférieure de 1876 à 1881.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 564.)

Ayant renoncé en 1881 à la vie politique, René Eschasseriaux est mort à Paris, le 20 février 1906, à l'âge de 55 ans.

**ESCOFFIER** (ANDRÉ), né le 20 mai 1886 à Vinsobres (Drôme).

*Député de la Drôme de 1919 à 1928.*

André Escoffier est issu d'une famille installée de longue date à Vinsobres ; son père fut l'ami de Frédéric Mistral et joua dans la Drôme un rôle politique et littéraire. André Escoffier, après avoir fait ses études secondaires au collège de Nyons et au lycée d'Avignon, vint étudier le droit à Paris et, une fois licencié, s'inscrivit au barreau de la capitale.

Ayant fait son service militaire à Lyon dans les cuirassiers, il fut versé dans les « crapouillots » au début de la Grande guerre 1914-1918 qu'il termina comme brigadier avec la Croix de guerre.

Aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, inscrit en deuxième position sur la liste radicale constituée par le congrès républicain de Valence, il fut élu député, avec 26.186 voix sur 61.549 votants. Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il se fit à la Chambre le défenseur des intérêts moraux et matériels de ses camarades de combat.

En 1921, André Escoffier intervint dans la discussion d'une interpellation pour réclamer l'octroi rapide d'un statut aux mutilés.

Il intervint en outre dans les discussions budgétaires ainsi qu'au sujet des indemnités versées à certains agents des P.T.T. ou des retraites du personnel de l'imprimerie nationale.

Cependant, André Escoffier collaborait à *l'Ère nouvelle*, à *Paris-Soir* et à plusieurs journaux républicains du Sud-Est.

Choisi en 1920, lors d'une élection partielle, par les électeurs du canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux pour les représenter au Conseil général de la Drôme et réélu par eux en 1921, élu d'autre part, en 1924, maire de sa commune natale, il fut, le 11 mai de la même année, réélu député, le premier sur la liste du bloc des gauches présentée dans la Drôme, avec 41.821 suffrages — soit 15.635 de plus qu'en 1919 — sur 68.401 votants.

Secrétaire, puis membre du comité exécutif, et vice-président du parti radical, André Escoffier, membre des commissions des affaires étrangères et de l'enseignement et des beaux-arts,

intervint publiquement à la Chambre un peu moins souvent.

Le rétablissement du scrutin d'arrondissement en 1928 lui fut défavorable. Candidat dans la circonscription de Montélimar-Nyons le 22 avril, et distancé de 1.045 voix dès le premier tour par le candidat socialiste René Kruvet, il fut battu par son concurrent au second tour, le 29 avril, avec 4.210 voix contre 8.234 sur 18.117 votants. Bien qu'il eût été réélu maire de Vinsobres en 1929, son échec aux élections législatives l'amena à renoncer bientôt à ses mandats municipaux et cantonaux et le dissuada de solliciter à nouveau les suffrages des électeurs. Il reprit à Paris l'exercice de sa profession d'avocat, puis fut nommé, en 1937, trésorier-payeur du Laos.

Ni le droit, ni la politique ne l'avaient jamais complètement détourné des lettres : au temps de ses études il avait animé, avec d'autres méridionaux, la revue littéraire *La terre latine* et collaboré à la *Renaissance contemporaine*. Il avait aussi publié en 1911 un recueil de poèmes intitulé *Au jardin du rêve et du souvenir*.

**ESCOFFIER** (ETIENNE, LÉON, JOSEPH), né le 31 juillet 1877 à Sin-le-Noble (Nord), mort le 16 décembre 1934 à Douai (Nord).

*Député du Nord de 1919 à 1928.*

Fils d'avocat, Léon Escoffier fit lui-même des études de droit à la Faculté de Lille et obtint en 1904 son doctorat en sciences politiques et économiques. La même année, il fut élu conseiller municipal de Douai et le resta jusqu'à sa mort. Avocat à la Cour d'appel de Douai, il deviendra bâtonnier.

Il se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919 sur la liste fédérative du Nord du parti socialiste et fut élu par 151.781 voix sur 374.022 votants. Aux élections générales du 11 mai 1924, il est réélu avec 162.058 voix sur 451.028 votants, totalisant ainsi sur son nom le plus grand nombre de suffrages de tout le département.

Siégeant dans les rangs socialistes sous les deux législatures, il fut nommé membre de la commission de législation civile et criminelle et de la commission des régions libérées. Il s'intéressa essentiellement aux problèmes d'ordre fiscal et judiciaire et aux dommages de guerre, tant par les propositions de loi qu'il déposa que par les rapports qu'il eut à rédiger.

Lorsqu'il monta à la tribune de la Chambre, ce fut souvent à l'occasion de la discussion des budgets. L'interpellation lui parut être une façon efficace d'exercer son mandat car il tenta d'user souvent de ce moyen d'action : ainsi à propos de la catastrophe ferroviaire de Douai, des réparations dues par l'Allemagne. Il prit aussi la parole sur l'amnistie, contre la hausse illicite des loyers, sur la législa-

tion sur les loyers et, bien entendu, sur les dommages de guerre.

Elu maire de Douai le 17 mai 1925, il le resta jusqu'à sa mort, en 1934. Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, il fut battu dans la deuxième circonscription de Douai, dès le premier tour de scrutin, par M. Jean Debève, par 8.699 voix contre 5.991 à lui-même, sur 21.428 votants ; il abandonna la partie avant le second tour.

Membre du conseil supérieur des beaux-arts, chevalier de la Légion d'honneur en 1932, il avait dans sa jeunesse collaboré au mouvement socialiste de Lagardelle et milité au groupe des étudiants collectivistes.

Il est décédé à Douai le 16 décembre 1934, à l'âge de 57 ans.

**ESCOULENT** (MAURICE, HENRI), né le 28 décembre 1881 à Crest (Drôme).

*Député de la Drôme de 1924 à 1928.*

Fils de fermiers, agriculteur lui-même, Maurice Escoulent travaille la terre dès l'âge de 13 ans. Devenu conseiller municipal de Crest le 11 avril 1920, il se présenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924, sur la liste du bloc des gauches. Il fut élu par 41.539 voix sur 68.401 votants. Inscrit au groupe radical-socialiste et nommé membre de la commission de l'agriculture et de la commission des mines et de la force motrice, il s'intéressa essentiellement aux questions agricoles.

Il monta près d'une soixantaine de fois à la tribune de la Chambre pour y défendre la cause de l'agriculture et des agriculteurs. Il suivit attentivement la discussion des budgets des exercices 1925 à 1928, intervenant toujours en faveur des ruraux, aussi bien en matière de travail, de guerre, d'instruction publique, de finances, etc...

La vie chère, le ravitaillement en blé, l'amnistie, le prix du pain, celui de la betterave sucrière, les permissions agricoles, la question des loyers considérée plus précisément sous l'angle agricole, la stabilisation du prix des denrées panifiables, les baux à ferme, le tarif douanier, les assurances sociales en ce qui concerne les agriculteurs : autant de sujets qui lui tenaient à cœur et qu'il développa à la tribune de la Chambre ; il saisit aussi l'occasion de la discussion des propositions de loi tendant à donner le droit de vote et d'éligibilité aux femmes pour expliquer sa position antiféministe en la matière par le manque à son avis, de maturité politique des paysannes françaises.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 il fut battu dès le premier tour de scrutin, dans la circonscription de Die, par le journaliste Léon Archimbaud qui obtint 5.744 voix quand lui-même n'en recueillait que 3.719.

**ESCUДИER (PAUL)**, né le 15 mars 1858 à Paris, mort le 26 octobre 1931 à Paris.

*Député de la Seine de 1910 à 1931.*

Né à Paris le 15 mars 1858, Paul Escudier consacra à la capitale toute son activité professionnelle et politique.

Ancien élève de l'École libre des sciences politiques, docteur en droit, il s'inscrivit au barreau de la Cour de Paris. Il plaida des procès d'affaires et sa compétence lui valut rapidement une bonne réputation de juriste.

Il entra dans la vie politique en 1893, comme conseiller municipal du IX<sup>e</sup> arrondissement (quartier Saint-Georges). Réélu sans interruption jusqu'en 1910, il fut d'abord vice-président du conseil municipal en 1901, puis président en 1902 et 1903. Il fit de son mieux pour adapter la capitale aux besoins de la vie moderne, préconisant notamment le percement de larges voies nouvelles et la réglementation de la circulation automobile.

Il se présenta aux élections générales législatives du 24 avril 1910 dans la 2<sup>e</sup> circonscription du IX<sup>e</sup> arrondissement de Paris, auparavant représentée par Georges Berger, qui venait de mourir. Il fut élu au premier tour de scrutin par 6.590 voix sur 11.971 votants et sans cesse réélu jusqu'à sa mort. Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il obtenait une majorité accrue de 7.816 voix contre 2.554 à M. Monin, sur 11.673 votants, dès le premier tour de scrutin.

Lorsque le scrutin de liste eut été instauré, il fut élu aux élections générales du 16 novembre 1919, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Seine sur la liste du bloc national républicain, union nationale républicaine, socialiste et nationale, menée par Chasseigne-Goyon, par 86.045 voix sur 191.860 votants, puis réélu le 11 mai 1924, sur la liste d'union républicaine et de concorde nationale par 69.088 voix, sur 196.926 votants. Au renouvellement des 22 et 29 avril 1928, le scrutin d'arrondissement ayant été rétabli, il obtenait 4.677 voix sur 8.800 votants, mais dans la 1<sup>re</sup> circonscription, cette fois-ci, du IX<sup>e</sup> arrondissement de Paris, au premier tour de scrutin.

Tout au long de sa carrière parlementaire, il resta fidèle aux opinions qu'il proclamait dans son programme de 1910 : républicain, il s'éleva violemment contre la « minorité tapageuse qui cherche à confisquer la République », dénonça les abus de scrutin d'arrondissement et les excès en matière de dépenses, se dit partisan d'une fiscalité équitable, mais se montre très hostile à l'impôt sur le revenu, se déclare le défenseur de la propriété individuelle et du petit commerce.

Ses interventions et propositions sont en grande partie consacrées aux problèmes municipaux. Ainsi il suggère la création d'une hémérothèque où seraient conservés tous les quotidiens et il est à l'ori-

gine de l'Institut médico-légal de Paris. Il dépose de nombreuses propositions de loi tendant à accorder des exonérations aux constructeurs de maisons d'habitation. En 1924, il est nommé membre de la commission supérieure d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes. La même année, il préside le groupe parlementaire de défense de la région parisienne créé pour venir en aide aux victimes des inondations provoquées par la crue de la Seine et de ses affluents.

Il meurt le 26 octobre 1931, à Paris, à 73 ans.

**ESPAIGNOL - LAFAGETTE (JEAN-MARIE, ROGER, d')** (Ariège). — Voy. LAFAGETTE.

**ESPARBÈS (JOSEPH, LOUIS, Ernest)**, né le 25 janvier 1903 à Bragayrac (Haute-Garonne).

*Député de la Haute-Garonne de 1936 à 1942.*

Né dans une famille modeste de Bragayrac qui possédait une petite propriété qu'il fera valoir lui-même plus tard, Ernest Esparbès, après avoir obtenu le certificat d'études, commença, sans vocation, son apprentissage dans l'atelier de charron de son père.

Attiré de bonne heure par la chose publique, dès 1929, à vingt-six ans, il se présente aux élections municipales de Bragayrac : élu, il prend en main les destinées de sa commune natale et restera maire jusqu'à la seconde guerre mondiale.

En septembre 1939, il part comme simple soldat dans la Meuse, mais sa qualité de député — il appartenait à la dernière législature de la III<sup>e</sup> République — lui permet de suivre les cours de l'École de cavalerie de Saumur et de devenir sous-lieutenant.

Entré dans les cercles socialistes de sa région, ce fut lui qu'aux élections générales législatives de 1936, le parti S.F.I.O. choisit pour emporter le siège de Villefranche-de-Lauraguais, auquel ne se représentait pas le républicain de gauche, Henri Auriol. Au premier tour de scrutin, le 26 avril, Esparbès et son principal adversaire, l'U.R.D. Peille obtenaient le même nombre de voix, 4.136 chacun sur 11.450 votants, 2.687 suffrages allant au radical-socialiste Carrère. Le désistement de celui-ci au second tour, le 3 mai, devint assurer la victoire d'Ernest Esparbès qui était élu avec 6.327 voix sur 11.511 votants contre 4.802 à Peille.

Il siégea à la Chambre dans les rangs du parti S.F.I.O.

Sa formation rurale le conduisit tout naturellement à entrer à la commission de l'agriculture dès 1936 et à se faire une spécialité des questions relevant de cette discipline.

Il déposa en 1939 une proposition de résolution concernant le cours des céréales secondaires pour les récoltes de 1938 et 1939 et préconisant la création, à l'image de l'Office du blé, d'un office des céréales secondaires.

Il intervint à la tribune à propos de la propriété culturale, de la défense des intérêts des agriculteurs de sa région ; ce fut lui enfin qui porta la parole au nom du groupe socialiste pour donner les explications de vote sur l'ensemble du projet de statut du métayage en 1939.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota les pouvoirs constitutionnels demandés par le maréchal Pétain.

**ESPEUILLES** (MARIE, LOUIS, Antonin DE VIEL DE LUNAS, marquis d') né le 19 mai 1831 à Paris, mort le 21 novembre 1913 à Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre).

*Sénateur de la Nièvre de 1876 à 1879.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 567.)

À la suite de son échec aux élections sénatoriales de 1879, le général d'Espeuilles abandonna son activité politique et poursuivit sa carrière militaire. Après avoir été inspecteur de la cavalerie en Algérie, il fut nommé au commandement de la 4<sup>e</sup> division de cavalerie à Sedan puis, en 1893, appelé au commandement du 13<sup>e</sup> Corps d'armée à Clermont-Ferrand. Ce fut le dernier poste qu'il occupa avant d'être placé dans le cadre de réserve. Il avait fait partie du Conseil supérieur de la guerre et avait été promu commandeur puis grand officier de la Légion d'honneur.

Il mourut à 82 ans, le 21 novembre 1913, dans son château de la Montagne, à Saint-Honoré-les-Bains, laissant trois filles et un fils.

**ESPEUILLES-VICENCE** (MARIE, LOUIS, Albéric DE VIEL DE LUNAS, comte d') né le 12 septembre 1840 à Paris, mort le 23 novembre 1931 à Cannes (Alpes-Maritimes).

*Député de la Nièvre de 1875 à 1885 et de 1899 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 567.)

Aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, Albéric d'Espeuilles prit sa revanche de son échec de 1885 en se présentant dans la circonscription de Château-Chinon. Il fut en effet élu dès le premier tour de scrutin par 8.182 voix contre 7.866 à Maurice Berger, sur 16.164 votants. Il fut de nouveau battu quatre ans plus

lard, lors du renouvellement du 20 avril 1893, par le républicain radical Jean Chandioux, qui était élu avec 8.242 voix sur 16.044 votants, contre 7.581 à lui-même.

À la Chambre, dont il fut secrétaire pour l'année 1891, il siégea dans les rangs des révisionnistes.

Après son échec de 1893 il abandonna la vie parlementaire mais entra, en 1895, au Conseil général de la Nièvre pour y représenter le canton de Moulins-Engilbert.

Il fut autorisé à relever le nom éteint de Vicence, qu'il tenait du chef de sa femme née Caulaincourt de Vicence.

Il mourut à Cannes le 23 novembre 1931 à l'âge de 91 ans.

**ESPINASSE** (SYLVAIN, JACQUES, JUSTIN), né le 4 septembre 1810 à Montredon-Labessonnié (Tarn), mort le 20 juin 1899 à Montredon-Labessonnié.

*Sénateur du Tarn de 1876 à 1882.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 569.)

Sa carrière parlementaire prit fin après son échec, lors du renouvellement triennal de 1882, mais il conserva jusqu'en 1892 son mandat au Conseil général du Tarn (canton de Montredon-Labessonnié) où il avait siégé de 1848 à 1870 et depuis 1871.

Il mourut dans sa ville natale, le 20 juin 1899, âgé de 89 ans.

**ESPIVENT DE LA VILLEBOISNET** (ARTHUR, EMMANUEL, JOSEPH), né le 7 mai 1872 à Leudeville (Seine-et-Oise), mort le 13 mars 1939 à la Trappe d'Aiguebelle (Savoie).

*Député du Morbihan de 1914 à 1919.*

Arthur Espivent de La Villeboisnet entra dans la vie publique à l'âge de 28 ans, en 1900, en accédant à la mairie de Sainte-Reine-de-Bretagne, près de Pontchâteau, en Loire-Inférieure. La même année, le 22 juillet, il était appelé à siéger au conseil général de la Loire-Inférieure.

Ayant épousé la fille du comte Lanjuinais, député du Morbihan (1<sup>re</sup> circonscription de Pontivy) qui ne se représentait pas aux élections générales législatives de 1914, il brigua le siège que son beau-père avait occupé pendant de longues années et y fut élu. Mobilisé peu de temps après, au début de la guerre de 1914-1918, il devait faire celle-ci comme capitaine d'infanterie.

S'il fut élu dès le premier tour de scrutin, le 26 avril 1914, il le fut cependant de justesse : sur 14.526 votants il avait obtenu 7.232 suffrages, soit 18 de plus que son concurrent Maulion

qui en rassemblait 7.214. Le rétablissement du scrutin de liste au renouvellement du 16 novembre 1919 devait lui être fatal. En cinquième position sur la liste d'union nationale des républicains indépendants et des conservateurs qui n'eut que trois élus, il obtint pour sa part 45.116 voix sur 107.245 votants, la majorité absolue étant de 52.662.

Il siégea à la Chambre dans le groupe des députés non inscrits et appartint, dès 1914, à la commission de la marine marchande et à celle de l'hygiène publique.

Ses interventions à la tribune eurent principalement trait aux questions maritimes et prirent souvent la forme d'interpellations.

Après son échec au renouvellement de 1919, il se consacra à la mairie de Sainte-Reine-de-Bretagne et au Conseil général de la Loire-Inférieure, jusqu'au 24 novembre 1930, date à laquelle il démissionna de ces deux postes, en invoquant des raisons de santé. En réalité, Arthur Espivent de La Villeboisnet, qui venait de perdre sa femme, se retirait du monde et entra à la Trappe d'Aiguebelle pour s'y plier à la règle cistercienne sous le nom de Père Emmanuel.

C'est là qu'il devait mourir, le 13 mars 1939, à l'âge de 67 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur au titre du ministère de l'Intérieur.

#### **ESPIVENT DE LA VILLEBOISNET**

(HENRY, comte), né le 30 mars 1813 à Londres (Grande-Bretagne), mort le 25 janvier 1908 à Paris (7°).

*Sénateur de la Loire de 1876 à 1897.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 569.)

Sénateur de la Loire-Inférieure depuis 1876, il avait été réélu en 1879 puis en 1888. Au cours de ce dernier mandat, le général comte Espivent de La Villeboisnet continua à soutenir les positions de la droite dont il faisait partie, notamment lors de la crise boulangiste de 1889. Il s'intéressa particulièrement à la discussion des questions militaires et présida diverses commissions chargées d'examiner des projets de loi concernant l'armée.

Il ne se représenta pas devant les électeurs au renouvellement sénatorial du 3 janvier 1897.

Grand-croix de la Légion d'honneur depuis le 28 mai 1875, il était en outre grand-croix de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand et avait été créé comte romain par Pie IX.

Il vécut les dernières années de sa vie à Paris, où il mourut le 25 janvier 1908, à l'âge de 95 ans.

**ESSARTS (JULES CORRARD DES)** (Meurthe-et-Moselle). — Voy. CORRARD DES ESSARTS.

**ESTIGNARD (ALEXANDRE)**, né le 27 janvier 1833 à Vuillafans (Doubs), mort le 16 janvier 1918 à Besançon (Doubs).

*Député du Doubs de 1876 à 1878.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 572.)

Alexandre Estignard, qui avait vainement tenté de reconquérir son siège en 1878, en 1881 et en 1885, échoua encore une fois aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, les électeurs de la circonscription de Baume-les-Dames ne lui accordant, au premier tour de scrutin, que 5.268 voix contre 7.856 au marquis de Moustier, sur 14.190 votants.

Il renonça alors à la vie politique pour se consacrer à des études littéraires et historiques. Il publiera notamment la correspondance de Charles Nodier et, entre 1885 et 1890, trois volumes de *Portraits franc-comtois*.

Il mourut à Besançon le 16 janvier 1918, à l'âge de 85 ans.

**ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE** (RÉGIS, MARIE-JOSEPH, marquis de L'), né le 10 février 1858 à Nantes (Loire-Inférieure).

*Député du Morbihan de 1898 à 1919.*

Ce Breton de race et de naissance resta toujours passionnément attaché à sa province dont, tout au long de sa vie, il étudia le passé et à laquelle il consacra nombre de publications.

Il fonda la *Revue historique de l'Ouest*, dirigea la *Revue de Bretagne* et présida, quarante-quatre années durant, la *Kevedigez Broadus Breiz*, c'est-à-dire l'union régionaliste bretonne. Sa haute compétence lui valut d'être choisi comme inspecteur divisionnaire par la Société française d'archéologie.

Il était conseiller municipal de Vannes lorsque mourut, en 1897, le député de cette ville, M. Charles du Bodan. A l'élection partielle qui fut organisée le 16 janvier 1898 — et qui fut la dernière de la législature — le marquis de L'Estourbeillon se présenta sous l'étiquette de « catholique libéral et indépendant » et l'emporta par 6.459 voix contre 5.120 au candidat « républicain » M. Martine, sur 11.676 votants.

Quelques mois plus tard, ce sont les élections générales du 8 mai 1898. Ses électeurs le confirmèrent dans son mandat, au premier tour de scrutin, par 6.792 voix contre 6.175.

A la Chambre, catholique indépendant, il intervient, notamment, à la faveur des discussions budgétaires, sur des questions concernant l'armée et la marine. Le 27 avril 1902, nouvelles élections générales. Les foules électorales sont largement dominées par l'affaire Dreyfus.

Les électeurs de la circonscription de Vannes lui assurèrent la victoire dès le premier tour de scrutin en lui accordant 8.057 voix contre 5.205 à M. Martine sur 13.333 votants.

Le 6 mai 1906, nouveau succès électoral, acquis encore une fois dès le premier tour de scrutin, à la majorité confortable de 9.261 voix contre 3.709 à M. Puihlière sur 13.193 votants.

Au cours de la campagne qui précède les élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, le marquis de L'Estourbeillon promet à ses électeurs de lutter pour l'abrogation de la loi de séparation. Ceux-ci l'en approuvent et lui donnent au premier tour de scrutin 7.468 voix sur 13.626 votants contre 5.899 à son nouveau concurrent, l'avocat radical Maurice Marchais, qu'il battra de nouveau aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, mais moins aisément, par 7.093 voix contre 6.236 sur 13.557 votants, au premier tour de scrutin.

Pendant la Grande guerre il dépose des propositions de loi tendant en particulier à réprimer l'espionnage et la propagation de rumeurs « de nature à affaiblir la confiance nationale ». Il intervient à plusieurs reprises pour réclamer la démobilisation ou le renvoi à l'arrière des soldats les plus âgés, ou de ceux qui avaient eu deux frères tués à l'ennemi.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il figure au cinquième rang de la liste d'union nationale des républicains indépendants et des conservateurs qui proclame sa volonté de maintenir l'union entre tous les Français.

La liste, devancée par la liste d'union républicaine conduite par Maurice Marchais, n'obtient que trois sièges. Le marquis de L'Estourbeillon dut ainsi quitter cette Chambre où il avait siégé plus de vingt ans.

Il ne se présenta pas aux élections générales du 11 mai 1924.

**ESTOURMEL** (MARIE, REMBOLD, marquis d'), né le 16 janvier 1841 à Paris, mort le 25 mai 1902 à Suzanne (Somme).

*Député de la Somme au Corps législatif de 1868 à 1870.*

*Député de la Somme de 1885 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 573.)

Aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, le marquis d'Estourmel est de nouveau candidat dans la deuxième circonscription de Péronne. Au cours de sa campagne, il

fait le procès de la politique suivie depuis 1876, accuse la République d'être devenue « un régime de favoritisme » et se prononce en faveur d'une révision de la Constitution.

Réélu de justesse au premier tour de scrutin par 6.589 voix contre 6.137 au candidat républicain, M. François, sur 12.967 votants, il conserve son siège au Palais Bourbon, où il intervient rarement, toujours sur des sujets intéressant l'agriculture, et vote constamment avec la droite monarchiste.

Aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, M. François, son rival malheureux de 1889, prend sa revanche et l'emporte au premier tour de scrutin par 7.379 suffrages contre 5.387, sur 13.000 votants.

Découragé sans doute par cet échec, le marquis d'Estourmel ne posa pas sa candidature aux élections de 1893.

Il mourut le 25 mai 1902 à Suzanne (Somme) à l'âge de 61 ans.

#### ESTOURNELLES DE CONSTANT

(PAUL, HENRI, BENJAMIN BAILLUET D'ESTOURNELLES, baron de CONSTANT DE REBEQUE), né le 22 novembre 1852 à La Flèche (Sarthe), mort le 15 mai 1924 à Paris.

*Député de la Sarthe de 1895 à 1904.*

*Sénateur de la Sarthe de 1904 à 1924.*

Petit-neveu de Benjamin Constant, Paul d'Estournelles de Constant fit ses études secondaires au lycée Louis-le-Grand. Il obtint ensuite sa licence en droit et le diplôme de l'école des langues orientales. Puis il entra dans la carrière diplomatique. Paul Cambon l'appela comme premier secrétaire à Tunis et il eut la charge, en 1883, de négocier avec l'Angleterre la suppression des capitulations. Il fut envoyé également au Monténégro, en Turquie et en Hollande, ce qui lui permit d'assurer le secrétariat de diverses commissions internationales. En 1890, il était nommé ministre plénipotentiaire et chargé d'affaires à Londres. Il devait y rester jusqu'à sa démission, donnée en 1895, à la suite de son élection comme député de la Sarthe.

Candidat le 19 mai 1895 dans la deuxième circonscription de Mamers, pour remplacer Legludic, élu sénateur en mars, il fut élu dès le premier tour de scrutin avec 13.421 voix sur 22.610 votants, contre 8.846 à Carré.

Il prit une part active aux travaux en séance publique. Opposé durant toute sa carrière à la politique coloniale — il était partisan du régime du protectorat — il essaya, en 1896, de supprimer la représentation parlementaire des colonies déjà existantes et contra avec violence le projet gouvernemental déclarant Madagascar colonie française. Dans le même esprit il prononça, le 7 février 1898, un grand discours contre les projets de « démembrement de la Chine ».

Il se préoccupa aussi de la répression des outrages aux bonnes mœurs (1897, 1902), sujet qui le préoccupait en effet particulièrement.

Abandonnant à Joseph Caillaux la circonscription de Mamers, Paul d'Estournelles se présenta aux élections générales du 8 mai 1898 dans celle de La Flèche, où il fut élu dès le premier tour avec 13.126 voix sur 23.448 votants, contre 7.354 pour Carré et 2.887 pour Lamandé. Il s'était présenté comme un « républicain sincère », particulièrement attaché à un régime « qui nous a relevés des désastres de l'Empire. Toujours fidèle à sa ligne de conduite, il continua pendant cette législature à s'opposer à toutes les manifestations de la politique coloniale.

Le 27 avril 1902, dès le premier tour de scrutin, Paul d'Estournelles est réélu député avec 12.141 voix sur 23.248 votants, contre 10.776 pour d'Aubigny — qui sera d'ailleurs élu le 19 février 1905, après que d'Estournelles fut devenu sénateur.

Membre de la commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, et de la Commission des travaux publics et des chemins de fer, il se consacra presque uniquement aux affaires étrangères.

Candidat aux élections sénatoriales dans le département de la Sarthe le 13 novembre 1904, il fut élu par 563 voix sur 880 votants, son concurrent, Mauvais, n'ayant obtenu que 302 suffrages. Il fut admis au Sénat le 18 novembre 1904 et s'inscrivit à l'Union républicaine.

En 1906, il soutint la proposition de loi tendant à transférer au Panthéon les cendres d'Emile Zola en raison de son admiration pour « l'acte de grand courage accompli par Emile Zola » au moment de l'affaire Dreyfus.

Il fit preuve d'une grande clairvoyance à propos des encouragements que le gouvernement comptait donner aux expériences de locomotion aérienne.

Il réclama notamment la création des premiers aérodromes. Cet intérêt passionné devait le faire entrer, en 1914, au Conseil supérieur de l'aérostation militaire.

Il fut réélu le 3 janvier 1909 avec 694 voix sur 874 votants.

Au cours de la guerre, il parla assez rarement, et jamais sur les opérations militaires.

Tout au long de sa carrière, ses activités parlementaires et extra-parlementaires avaient été étroitement liées. Membre de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye en 1909 il avait, depuis, œuvré à répandre les idées d'arbitrage international et de conciliation, ce qui le rapprocha tout naturellement de certains milieux pacifistes et lui valut en 1909 le prix Nobel de la paix.

Passée la désillusion que fut pour lui le déclenchement de la guerre de 1914, les hautes amitiés internationales qu'il

avait su se créer lui permirent de contribuer à obtenir l'intervention des Etats-Unis aux côtés des Alliés.

Dès le lendemain de la guerre, il reprit sa propagande dans l'espoir de « fonder la paix mondiale sur des bases indestructibles ». La mort le surprit le 15 mai 1924, alors qu'il mettait la dernière main à un discours destiné à une réunion internationale à La Haye. Il était âgé de 72 ans.

Paul d'Estournelles de Constant avait publié plusieurs ouvrages, des préfaces, traductions et adaptations de drames grecs, ainsi que d'innombrables articles dans les principales revues françaises, américaines, allemandes et anglaises.

Il était officier de la Légion d'honneur.

**ETCHEVERRY** (LOUIS, FÉLIX, JEAN-BAPTISTE), né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 22 février 1853, mort à Saint-Jean-le-Vieux (Basses-Pyrénées) le 15 octobre 1907.

*Député des Basses-Pyrénées  
de 1889 à 1890 et de 1890 à 1893.*

Avant d'envoyer Louis Etcheverry à la Chambre des députés, les électeurs basques avaient déjà fait confiance à plusieurs membres de sa famille.

Louis Etcheverry, à Paris, d'abord pensionnaire au Collège Stanislas, fait ensuite des études de droit qu'il pousse jusqu'au doctorat.

Après la mort de son père, en 1874, il s'installe à Saint-Jean-le-Vieux, au château de Salha que celui-ci avait acquis. Pour combattre l'influence du *Réveil basque*, publication républicaine et anti-cléricale, il fonde, en mars 1887, l'hebdomadaire *Eskualduna*, rédigé principalement en langue basque, qu'il dirigea jusqu'en juillet 1901.

Au mois de juillet 1889, Charles Harispe, député de Mauléon, annonce qu'il se retire de la vie publique et propose Louis Etcheverry au suffrage de ses électeurs. Après une campagne passionnée, au cours de laquelle cléricaux et anticléricaux s'opposent violemment, Etcheverry est élu au premier tour de scrutin, le 22 septembre, par 6.906 voix contre 5.891 à l'avocat radical Berdoly, sur 12.850 votants.

Le candidat battu dépose aussitôt une demande d'invalidation dont l'examen est confié au 8<sup>e</sup> bureau; Léopold Goirand présente un rapport sévère, expliquant le recul très net du candidat républicain par l'intervention massive du clergé dans la campagne et concluant à l'invalidation.

Le 27 janvier 1890, le débat s'ouvre devant la Chambre qui, finalement, adopte les conclusions du bureau par 248 voix contre 224.

Obligé de retourner devant ses électeurs et d'affronter le nouveau Berdoly,

Louis Etcheverry l'emporte à l'élection partielle du 2 mars 1890, par 6.275 voix contre 5.944, sur 12.246 votants. Berdoly s'incline et l'élection est validée sans difficulté le 22 mars 1890.

Louis Etcheverry se contentera, à la Chambre, d'un rôle modeste. Il intervient le 10 novembre 1890 dans le débat sur le budget des Cultes pour protester contre les suppressions de traitement et les mesures vexatoires dont ont été victimes les curés de son département après l'élection tumultueuse de septembre 1889. En 1890 et 1891, il prend part à des discussions concernant le régime douanier des céréales et du riz. En 1892, il défend contre le projet de loi de Méline sur le crédit agricole et populaire un texte, à son avis plus libéral, inspiré du projet du Sénat sur la coopération. En 1893, il appuie ce dernier projet devant la Chambre.

Aux élections du 20 août 1893, Louis Etcheverry retrouve devant lui son ancien adversaire. Cette fois, Berdoly l'emporte par 6.670 voix contre 6.062, mettant ainsi un terme à la brève carrière parlementaire du maître de Salha. Dès lors, Louis Etcheverry se consacrera aux affaires locales. Conseiller municipal, il devient, en 1900, maire de Saint-Jean-le-Vieux et syndic du pays de Cize. Il meurt d'une crise cardiaque le 15 octobre 1907, à l'âge de 54 ans. On lui doit une monographie de Saint-Jean-le-Vieux, à qui la Société des agriculteurs de France a accordé le second prix lors d'un concours organisé en 1897.

**ETIENNE (EUGÈNE, NAPOLEON)**, né le 15 décembre 1844 à Oran (Algérie), mort le 13 mai 1921 à Paris.

*Député d'Oran de 1881 à 1919.*

*Sénateur d'Oran de 1920 à 1921*

*Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies*

*du 7 juin au 12 décembre 1887*

*et du 14 mars 1889 au 27 février 1892.*

*Ministre de l'Intérieur du 24 janvier au 12 novembre 1905.*

*Ministre de la Guerre*

*du 12 novembre 1905 au 25 octobre 1906 et du 21 janvier au 9 décembre 1913.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 576.)

Député d'Oran depuis 1881, réélu en 1885, Eugène Etienne verra son mandat constamment renouvelé, dès le premier tour de scrutin, de 1889 à 1914 ; ayant choisi de briguer un siège au Sénat lors du premier renouvellement de la Haute Assemblée après la Grande guerre, le 11 janvier 1920, il ne s'était pas représenté à la députation en novembre 1919.

Aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, il fut réélu dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Oran, avec 5.949 voix sur 6.780 votants, contre 617

au boulangiste Leglay-Mauvrac. Le 20 août 1893, il est réélu sans opposant avec 7.010 voix sur 7.223 votants. Quatre ans plus tard, le 8 mai 1898, si son adversaire le docteur Mauran, candidat antisémite, lui prend 4.130 voix, il est cependant très confortablement réélu avec 7.115 suffrages sur 11.431 votants. Aux élections du 27 avril 1902, c'est de nouveau sans concurrent qu'il est réélu avec 9.978 voix sur 10.799 votants. Il en est de même le 6 mai 1906 où la quasi-unanimité des électeurs s'accorde à voter pour lui : il recueille en effet 12.903 suffrages sur 13.269 votants. Le 24 avril 1910, sur 14.401 votants, 394 voix seulement se perdent et il est réélu en totalisant sur son nom 14.007 bulletins. Le 26 avril 1914 il est, pour la dernière fois, réélu à l'écrasante majorité de 11.157 suffrages sur 15.869 votants, bien que deux adversaires, MM. de Gauléjac et Castelnaud aient obtenu respectivement 3.383 et 1.042 voix.

Les programmes d'Eugène Etienne, républicain de gauche, préfigurent principalement les structures de l'administration algérienne telle qu'elle va se former à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Champion de l'abandon de la « funeste théorie des rattachements », c'est-à-dire l'assimilation à la France et la direction de, et par, Paris de toute l'administration locale, il réclame la présence d'un gouverneur responsable. « Il faut, dit-il, peupler l'Algérie de Français », sous peine de voir un jour « la population française... annihilée par la population étrangère et submergée par la population indigène ». Il réclame, avec un acharnement qui aura sa récompense, la création d'un « budget spécial » de l'Algérie laissant à la charge de la métropole les dépenses de souveraineté. Mais cette mesure, si bénéfique soit-elle, doit être accompagnée de l'exécution de grands travaux, voies ferrées, routes, ponts, etc..., qu'il ne cesse de réclamer de législature en législature, sans lesquels aucun développement valable ne peut être acquis.

L'activité parlementaire d'Eugène Etienne fut considérable et, en matière coloniale spécialement, de tout premier plan.

Successivement membre du groupe républicain, de celui de la gauche démocratique dont il fut président, puis de celui des républicains de gauche, il fut longtemps vice-président de la Chambre. Il remplit en effet ces fonctions, dans lesquelles il « déploya... autant de fermeté que de bonne grâce et d'à propos », de 1893 à 1895, de 1902 à 1905, de 1907 à janvier 1913, et enfin en 1914.

De 1889 à 1919, pendant trente années de mandat, il fit partie de très nombreuses commissions.

S'il ne fit guère œuvre de législateur, il rapporta cependant et fit aboutir certaines mesures ayant trait, le plus souvent, aux questions coloniales militaires ou de travaux publics, comme par exemple, la création des troupes sahariennes (loi du 5 décembre 1905).

Appelé au gouvernement comme sous-secrétaire d'Etat aux colonies le 14 mars 1889, Eugène Etienne conserva ce poste jusqu'au 27 février 1892. Pendant ces trois années il s'efforça de pratiquer une politique coloniale agissante et à long terme.

Le 24 janvier 1905, dans le ministère Rouvier, Eugène Etienne reçut le portefeuille de l'intérieur. C'est à ce titre qu'il présenta, avec le président du Conseil et ses collègues des Cultes et des Affaires étrangères, le 9 février 1905, le projet de loi relatif à la séparation des Eglises et de l'Etat.

Maurice Berteaux, ministre de la Guerre, tombé en désaccord avec son président du Conseil, ayant démissionné pour entrer dans l'opposition, ce fut à Eugène Etienne que Rouvier confia, le 19 novembre 1905, sa succession.

Le 13 juillet 1906, il déposait sur le bureau de la Chambre, et faisait adopter par celle-ci, deux projets de loi réintégrant dans l'armée avec grades supérieurs Dreyfus et le colonel Picquart, mettant ainsi un point final à « l'Affaire ».

Le 14 mars 1906, il est remplacé à la Guerre par le général Picquart et dès lors, la vice-présidence de la Chambre occupera la plus grande partie de son activité.

Il redevint ministre de la Guerre le 21 janvier 1913 et le resta jusqu'à la fin de l'année, le temps de déposer et de faire voter un projet qu'on connaît depuis sous le nom de loi du service de trois ans.

Après avoir quitté le banc du gouvernement, il retrouva, le 13 janvier 1914, son fauteuil de vice-président de la Chambre. Pendant la législature de guerre, son rôle sera des plus effacés et, son travail en commission de l'armée mis à part, se bornera à une seule intervention à la tribune lors de la discussion d'une interpellation sur la politique de défense nationale du Gouvernement, en 1915.

Après la victoire, il ne se représenta pas aux élections législatives du 16 novembre 1919, mais, briguant un siège au Sénat, fut triomphalement élu sénateur d'Oran le 11 janvier 1920, lors du renouvellement de la Haute Assemblée, par 330 voix sur 409 votants et 372 suffrages exprimés.

Pendant les dix-huit mois qu'Eugène Etienne passa au Sénat, son activité allait diminuant : il ne prit la parole que deux fois, et le 13 mai 1921, il s'éteignit à Paris, à l'âge de 77 ans, après quarante années de vie parlementaire.

Président de la Société Gambetta, chef du parti colonial, fondateur et président des comités de l'Asie et de l'Afrique française ainsi que du Maroc, il fut en outre président du conseil d'administration de la Compagnie générale des omnibus et membre du comité consultatif des chemins de fer.

Il publia en 1897 *Les Compagnies de colonisation*.

**EUGÈNE-CHANAL** (Ain). — Voy. CHANAL.

**EUZIÈRE** (FRÉDÉRIC), né le 20 mai 1842 à Saint-Jeannet (Alpes-Maritimes), mort le 4 février 1920 à Saint-Jeannet.

*Député des Hautes-Alpes de 1889 à 1910.*

Frédéric Euzière fit des études de droit et s'inscrivit comme avocat au barreau de Nice, avant de se fixer à Gap en 1862. Il participa dans cette ville à l'organisation du Parti républicain.

Sa première apparition sur la scène politique date des élections de 1869 : il combat alors Clément Duvernois, candidat officiel de l'Empire. La guerre de 1870 le trouve au cabinet de Max-Dufrain, préfet des Alpes-Maritimes. Mobilisé dans ce département, il se bat aux côtés des marins et des soldats contre les séparatistes.

De retour à Gap, il devient conseiller municipal, puis maire en 1878 et conseiller général du canton de Gap en 1880. Sa carrière parlementaire commence en 1889.

Aux élections générales des 4 et 18 octobre 1885, il s'est présenté sans succès contre Laurencin qui l'a battu au deuxième tour de scrutin par 16.337 voix contre 5.429. A l'élection partielle du 28 novembre 1886, où il s'agit de remplacer M. Ferrary décédé, il est battu par Joseph Grimaud avec 13.238 voix contre 10.395. Enfin, à l'élection complémentaire du 26 février 1888, il doit s'incliner devant l'ancien ministre des Affaires étrangères Flourens qui totalise 12.617 voix contre 11.094 et qui remplace Cyprien Chaix, élu sénateur. Aux élections générales du 22 septembre 1889, il a devant lui un candidat plus modeste, le conservateur Hier. Franc-maçon et résolument républicain, Euzière fait campagne contre une dictature « qui serait l'abaissement » et la ruine de la patrie elle-même », réclame des mesures de protection pour l'agriculture nationale, des dégrèvements fiscaux, une politique hardie d'enseignement populaire, et affirme son attachement à la liberté de conscience. Il est élu par 8.021 voix contre 5.597, sur 13.813 votants, dès le premier tour de scrutin. Par la suite, les électeurs de Gap lui renouveleront régulièrement leur confiance. Le 20 août 1893, il obtient 7.241 voix contre 4.471 à un nouveau candidat conservateur, M. de Magalon et 2.182 à Itier sur 14.184 votants. Aux élections des 27 avril et 11 mai 1902, le député sortant ne triomphe qu'au deuxième tour de scrutin, avec 7.896 voix, contre 6.305 à Cézanne, sur 14.393 votants. Enfin, il en obtient 7.697 aux élections générales du 6 mai 1906, contre 6.606 à Provansal sur 14.499 votants.

Pendant ces vingt années, Frédéric Euzière, accaparé par ses responsabilités locales, se montre un député fort discret. Il n'intervint en séance publique que

pour présenter quelques rapports de validation et défendre les intérêts de ses électeurs en demandant à plusieurs reprises des indemnités en faveur des cultivateurs sinistrés.

Aux élections du 24 avril 1910, battu dès le premier tour de scrutin, avec 5.322 voix, par le docteur Blanc qui en obtient 7.358, Frédéric Euzière perd son siège de député. Il restera conseiller municipal jusqu'en 1912. Le conseil général des Hautes-Alpes, où il représente depuis 1910 le canton de Chorges, l'a élu président en 1899. Il conserve cette fonction jusqu'en 1919.

Le 4 février 1920, il meurt dans sa ville natale de Saint-Jeannet, à l'âge de 78 ans. Frédéric Euzière était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie.

**EVAIN (EMMANUEL, PIERRE)**, né le 16 janvier 1864 à Paris.

*Député de la Seine de 1919 à 1936.*

Après ses études au collège Rollin et à la Faculté de droit de Paris, Emmanuel Evain s'inscrit au barreau de la Cour d'appel en 1886. Intéressé particulièrement par les questions économiques, il devient l'avocat-conseil de plusieurs chambres syndicales. En 1900, les électeurs du XVI<sup>e</sup> arrondissement (quartier d'Auteuil) l'envoyèrent au conseil municipal où il siégea jusqu'en 1919. Le Conseil général de la Seine le compta également parmi ses membres et l'élut vice-président en 1911 et en 1912.

Lorsque la guerre arrive, Emmanuel Evain a plus de 50 ans et se trouve dégagé de toute obligation militaire. Il s'engage néanmoins. Blessé le 26 septembre 1914, il conquerra ses grades sur le champ de bataille et finira lieutenant au 21<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Son comportement courageux lui valut, outre de nombreuses citations, la Croix de guerre et la Légion d'honneur à titre militaire.

La paix revenue le trouve à la tête du conseil municipal dont il est élu président le 23 juin 1919. C'est alors qu'il songe à une carrière politique. Le 16 novembre 1919, il se présente aux élections législatives dans la première circonscription de la Seine, sur une liste d'entente républicaine et démocratique. Il est élu premier de la liste avec 77.772 voix sur 189.797 votants et fait passer avec lui cinq de ses colistiers.

Dans la Chambre « bleu horizon », Emmanuel Evain fait partie de la commission des comptes définitifs. Les propositions de loi ou de résolution qu'il dépose témoignent de son intérêt pour les questions fiscales et économiques. Elles concernent notamment le budget, le contrôle des impôts, les comptes de recettes des finances ; enfin, comme beaucoup d'anciens combattants, Emmanuel Evain suit d'un œil attentif les événements extérieurs.

Le 11 mai 1924, les élections ont encore lieu au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle. Moins favorisé qu'en 1919, Emmanuel Evain n'arrive que cinquième de sa liste. Il est réélu néanmoins à la plus forte moyenne, avec 62.118 voix sur 201.612 votants.

Son activité, de 1924 à 1928, est considérable. Inscrit au groupe des républicains de gauche, il continue à s'occuper essentiellement de questions fiscales et économiques, et plus particulièrement de la fiscalité industrielle et commerciale.

Le scrutin d'arrondissement est rétabli en 1928. Emmanuel Evain choisit de se présenter dans la 1<sup>re</sup> circonscription du XVI<sup>e</sup> arrondissement. Au premier tour de scrutin, le 22 avril, il obtient 8.128 voix sur 16.754 votants. Il est réélu huit jours plus tard, au second tour, avec 11.199 voix sur 14.766 votants. A la Chambre, il s'inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique. Les commissions, aux travaux desquelles il participe de 1928 à 1932, prouvent la continuité de ses intérêts : finances, commerce et industrie, affaires étrangères.

Aux élections des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, Emmanuel Evain se représente dans la même circonscription. Mis en ballottage au premier tour, où il n'a obtenu que 7.679 voix, il est réélu au second, avec 8.156 suffrages sur 15.025 votants. La Chambre comprend un nouveau groupe : celui du centre républicain fondé par Tardieu ; Emmanuel Evain s'y inscrit. Membre de la commission du commerce et de l'industrie, il est peu après désigné pour faire partie du conseil d'administration de l'Office national du commerce extérieur. Il s'intéresse aussi à l'organisation des marchés : celui du vin, celui de la viande, celui du lait, ainsi qu'au régime des bouilleurs de cru. Il n'oublie pas pour autant la politique étrangère : en 1936, il demande à interpellier le gouvernement sur les mesures que celui-ci compte prendre pour obtenir réparation de l'Allemagne à la suite de la violation des traités et pour assurer le maintien de la paix.

Aux élections générales de 1936, Emmanuel Evain qui a alors 72 ans renonce à se présenter.

**EVEN (JACQUES, MICHEL, MARIE)**, né le 29 septembre 1834 à Vieux-Marché (Côtes-du-Nord), mort le 11 juillet 1909 à Vieux-Marché.

*Député des Côtes-du-Nord de 1881 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNET, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 578.)

Ne s'étant pas représenté aux élections générales du 4 octobre 1885, et retiré désormais de la vie publique, il mourut le 11 juillet 1909 à Vieux-Marché, à l'âge de 75 ans.

**EVEN (PIERRE, YVES)**, né le 6 mai 1884 à Vieux-Marché (Côtes-du-Nord).

*Député des Côtes-du-Nord de 1910 à 1924 et de 1928 à 1929.*

*Sénateur des Côtes-du-Nord de 1929 à 1941.*

Issu d'une vieille famille bretonne — son père, le docteur Jacques Even était l'ancien député de la première circonscription de Lannion (voir ci-dessus) — Pierre Even fit ses études de médecine à l'Université de Paris. De retour à Vieux-Marché, il y fut élu conseiller municipal dès juillet 1909. Un mois après seulement, il était nommé maire et élu conseiller général du canton de Plouaret.

Il se présenta aux élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Lannion, contre le marquis de Rosanbo, député depuis deux législatures. Au premier tour de scrutin, le député sortant était largement en tête, avec 4.536 voix sur 10.296 votants contre 2.866 au jeune docteur Even et 2.688 à Soisbault. Ce dernier s'étant au second tour désisté en faveur de Pierre Even, celui-ci l'emporta le 8 mai, avec 5.502 voix contre 4.753 au marquis de Rosanbo, sur 10.361 votants. Le 26 avril 1914, il était réélu, mais de justesse, ayant obtenu 4.936 voix sur 10.031 votants, contre 4.732 à Huon de Penanster. Les élections générales du 16 novembre 1919 eurent lieu au scrutin de liste; inscrit en neuvième et dernière position sur la liste d'union républicaine, conduite par Henri Servain, qui fut élue tout entière, il obtint pour sa part 54.179 suffrages sur 110.263 votants. En 1924, le 11 mai, Pierre Even, toujours inscrit en dernière position sur la liste d'union républicaine et nationale, ne fut pas élu; cette liste, en effet, ne compta que six élus pour huit sièges; il avait totalisé 45.158 voix sur 114.422 votants. En 1928, le retour au scrutin uninominal lui permit de retrouver, avec la circonscription de Lannion, son siège de député. Au premier tour de scrutin, le 22 avril, il arrivait en tête avec 7.111 voix sur 20.522 votants 6.070 voix allant à Kergariou, 4.569 à Vibert-Truchon et 1.386 à Le Lay; le 29 avril, au scrutin de ballottage, seul Vibert-Truchon s'était maintenu contre lui et avait obtenu 6.256 voix sur 19.572 votants, alors qu'il était confortablement élu avec 12.695 voix. Au bout de dix-huit mois, le 31 janvier 1930, il se démettait de son mandat de député, ayant été élu le 20 octobre 1929 au Sénat, lors du renouvellement de la Haute Assemblée.

Inscrit au groupe des républicains socialistes, puis des radicaux et radicaux-socialistes, il fut surtout un des membres les plus actifs de la commission de l'hygiène publique.

Le docteur Even avait 26 ans lorsqu'il entra à la Chambre, aussi en fut-il, en 1910, 1911 et 1912 le secrétaire d'âge.

Auteur de plus d'une trentaine de propositions de loi ou de résolution, dont la

presque totalité était consacrée à la lutte contre la tuberculose et d'une vingtaine de rapports, souvent sur ses propres propositions de loi ou de résolution, Pierre Even intervint à la tribune surtout lors de la discussion des budgets et pour soutenir avec ardeur l'œuvre de protection de la santé publique et de prophylaxie antituberculeuse qu'il poursuivra toute sa vie.

Dix-huit mois à peine après avoir retrouvé son banc de député il entra au Sénat, lors du renouvellement triennal de la Haute Assemblée, le 20 octobre 1929. Il fut élu dans les Côtes-du-Nord, dès le premier tour de scrutin, avec 625 voix sur 1.238 votants, en troisième position; son élection ayant été validée dans la séance du 15 janvier 1930, il donnait sa démission de député le 31. Sa réélection, lors du renouvellement du 23 octobre 1935 fut plus difficile; ce ne fut en effet qu'au troisième tour qu'il fut élu, par 603 voix sur 1.233 votants, après avoir obtenu 564 voix sur 1.235 votants au second tour et 443 sur 1.235 votants au premier tour.

Figurant sur la liste de l'union des gauches, Pierre Even resta fidèle aux convictions républicaines, laïques et sociales affirmées dès ses premières professions de foi. Membre du groupe de la gauche démocratique, son activité fut constamment axée sur les questions économiques vitales pour la Bretagne.

Il parvint, en outre, à obtenir, en mars 1930, la création du ministère de la Santé publique qu'il avait vainement demandée à la Chambre depuis 1921.

Sa compétence en matière de préservation de la santé publique fut reconnue par des missions officielles aux Antilles en 1931 et en Corse en 1933. Il collaborait étroitement avec l'Institut prophylactique de la rue d'Assas à Paris et fut président, ou membre, des principaux organismes consultatifs d'hygiène.

Le 10 juillet 1940, il apporta à l'Assemblée nationale de Vichy son suffrage au projet de loi constitutionnelle présenté par le maréchal Pétain.

**EVESQUE (Louis, Aimé)**, né le 4 décembre 1855 à La Motte-Chalangeon (Drôme), mort le 2 juin 1907 à Paris (13<sup>e</sup>).

*Député de la Drôme de 1906 à 1907.*

Docteur en médecine à La Motte-Chalangeon, Louis Evesque fut élu maire de cette ville et conseiller général alors qu'il était à peine âgé de 30 ans.

Il se présenta à la députation lors de l'élection partielle du 15 juillet 1906, à la suite du décès de M. Adolphe Ferrier.

Candidat radical-socialiste, sans adversaire, il fut élu au premier tour de scrutin avec 9.625 voix sur 10.726 votants. Il mourut moins d'un an après, le 24 juin 1907, à l'âge de 52 ans, en cours de session.

Le docteur Evesque était chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

**EVARD (RAOUL)**, né le 3 juin 1879 à Denain (Nord).

*Député du Pas-de-Calais de 1919 à 1936.*

Fils de Florent Evard, secrétaire général du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, Raoul Evard commença très jeune à travailler aux champs puis à la mine où il entre à 12 ans. Il en est congédié à 14, lors de la grève de 1893. En 1895, il entre à la section lilloise du parti ouvrier français puis fonde en 1901 des groupes de jeunesse socialistes à Lens et à Hénin-Liétard collabore à divers journaux socialistes et devient le secrétaire du député Raoul Briquet.

Engagé volontaire en 1914 au 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie, il est blessé deux fois en 1915 et sa brillante conduite au feu lui vaut trois citations et la médaille militaire.

En 1919, il est secrétaire général de la fédération socialiste du Pas-de-Calais et, aux élections du 16 novembre, il se présente à la députation sur la liste du parti socialiste unifié, conduite par Émile Basly, qui est entièrement élue. Il obtient personnellement 63.285 voix, sur 125.137 votants.

Membre de la commission des régions libérées et de la commission des travaux publics, il dépose des propositions de loi tendant à augmenter les pensions pour accidents du travail survenus avant la loi de 1898, à créer des écoles primaires pour les enfants des bateliers et à établir le vote par correspondance pour les inscrits maritimes, bateliers et cheminots. Il prend part à la discussion du projet de loi relatif à la caisse de retraite des mineurs (1920) et du projet de loi concernant la fixation des loyers (1921). Lors de l'examen du budget de 1922, il proteste contre les conditions dans lesquelles sont indemnisés les sinistrés des régions reconstruites et, en 1923, demande une indemnité spéciale pour les fonctionnaires des postes dans les régions dévastées par la guerre.

Aux élections générales du 11 mai 1924 il est réélu sur la liste socialiste qui obtient six sièges sur huit dans le Pas-de-Calais. Il obtient lui-même 70.207 voix sur 149.106 votants. Il assure la direction politique de *l'Éclairer du Pas-de-Calais*. Il intervient au sujet des sinistrés des régions libérées, de l'indemnisation des accidents du travail et de la situation de la main-d'œuvre étrangère dans les mines.

Aux élections générales du 22 avril 1928 (rétablissement du scrutin uninominal), il est réélu au premier tour de scrutin, dans la cinquième circonscription de Béthune, avec 8.385 voix contre 3.501 à M. Ramette, sur 15.532 votants. Membre de la Commission du travail et de la Commission des travaux publics, il fait

également partie du conseil supérieur du travail.

Réélu dans la même circonscription aux élections générales du 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, avec 7.014 voix contre 4.428 à M. Quinet sur 15.957 votants, il siège à la Commission des mines et à celle du travail. Il dépose des propositions de loi tendant à améliorer la retraite des mineurs, à créer pour eux une caisse spéciale de chômage, à prévoir des délégués à la sécurité et à l'hygiène à la surface des mines, à développer le crédit mutuel hôtelier, à instituer la semaine de quarante heures et les conventions collectives du travail. Il intervient dans diverses interpellations sur le chômage et la crise charbonnière.

Aux élections générales du 26 avril 1936, il recueille seulement 5.580 voix contre 6.865 à M. Quinet, et se désiste au deuxième tour. Il poursuit ses activités au sein de la fédération socialiste du Pas-de-Calais.

**EXPERT-BEZANÇON (CHARLES, FNÉBÉMIC)**, né le 5 janvier 1845 à Paris, mort le 22 mars 1916 à Paris

*Sénateur de la Seine de 1900 à 1909.*

Toute la carrière de Charles Expert-Bezançon — tant publique que privée — se déroula à Paris. Avant de s'adonner aux affaires industrielles et commerciales, qui allaient occuper une grande part de son activité, il participa, au cours de la guerre de 1870, aux combats du siège de Paris en qualité d'officier des mobiles de la Seine, puis fut nommé au poste de capitaine d'État-major de l'Armée territoriale. Revenu à la vie civile, il put se consacrer à la direction d'une entreprise de fabrication de produits chimiques. Ses connaissances professionnelles lui valurent une situation influente dans le domaine de l'industrie et lui permirent d'occuper de hautes et nombreuses fonctions : membre du conseil de l'Office national du commerce extérieur, président du Comité central des chambres syndicales du commerce et de l'industrie, président de la Chambre syndicale des produits chimiques, président de l'Association des comptables de la Seine. Il était en outre maire du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Aux élections sénatoriales du 25 janvier 1900, il se présente dans la Seine sous l'étiquette de « républicain » et fut élu au troisième tour de scrutin par 367 voix sur 741 votants, occupant ainsi le siège précédemment détenu par M. Barodet. Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine, participa de 1900 à 1905 aux travaux de la commission générale des douanes, fut secrétaire de la quatrième commission des pétitions et fut nommé membre de nombreuses commissions spéciales. Son activité parlementaire fut importante et toujours centrée sur les questions économiques

et sociales vers lesquelles son expérience professionnelle l'inclinait. C'est ainsi qu'il rapporta de nombreux textes législatifs concernant les droits de douane ou tendant à approuver des conventions commerciales conclues avec des pays étrangers.

Ses interventions à la tribune furent nombreuses, particulièrement dans les premières années de son mandat. Ce furent tout naturellement les questions économiques et de réglementation commerciale qui retinrent le plus souvent son attention : contribution des patentes, régime des boissons, régime d'admission temporaire des blés, marine marchande, élection des chambres de commerce et des chambres des arts-et-manufactures, tarif général des douanes, conseil de prud'hommes, code de commerce.

Son activité de chef d'entreprise le portait également à s'intéresser aux problèmes de la législation du travail.

Il faut citer encore ses interventions au cours des débats budgétaires ainsi que lors de la discussion du projet de loi relatif à l'organisation de l'armée coloniale.

Cependant, l'activité industrielle qu'il exerçait fit l'objet de vives critiques de l'opinion publique, critiqués qui eurent leur répercussion au Parlement. Une campagne soutenue par plusieurs personnalités de la médecine fut en effet organisée dès 1902 par le syndicat des peintres en bâtiment et dans la presse (*Le Français — L'Assiette au beurre*) contre les dangers de la fabrication et de l'utilisation en peinture du blanc de céruse, produit considéré comme responsable d'une grave maladie : l'intoxication saturnine. L'entreprise que dirigeait Charles Expert-Bezangon était particulièrement visée par cette campagne puisque c'était une des principales entreprises françaises productrices de blanc de céruse. Le gouvernement déposa un projet de loi tendant à interdire l'emploi des composés du plomb dans la fabrication des peintures. Charles Expert-Bezangon fut entendu par les Commissions de la Chambre des députés et du Sénat chargées d'examiner le projet. Mais il ne fit qu'une brève intervention au cours de la discussion de ce projet au Sénat, en novembre et décembre 1906.

Il ne se représenta pas aux élections triennales du 3 janvier 1909. Après cette date il se consacra uniquement à sa profession et à ses fonctions syndicales jusqu'à sa mort, à Paris le 22 mars 1916, à l'âge de 71 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur.

**EYMERY (BERNARD)**, né le 7 juin 1862 au Pizou (Dordogne), mort le 27 octobre 1928 à Moulin-Neuf (Dordogne).

*Sénateur de la Dordogne de 1920 à 1928.*

Docteur en médecine, Bernard Eymery avait d'abord mené l'existence modeste

et dure de médecin de campagne : il exerçait en effet son activité dans son pays natal du Périgord, au Pizou, faisant preuve de qualités de servabilité et de désintéressement que tous ceux qui l'ont approché se sont plu à reconnaître. Sa réputation locale lui valut d'être appelé aux fonctions de maire du Pizou, puis membre du Conseil général de la Dordogne, dont il fut vice-président.

Le 11 janvier 1920, un siège ayant été rendu vacant au Palais du Luxembourg par le décès du sénateur Denoix, il se présenta à l'élection partielle qui suivit. Il obtint 327 voix sur 1.094 votants au premier tour de scrutin, 449 voix au second tour et fut élu au troisième tour par 711 voix sur 1.083 votants. Il avait alors 57 ans. L'année suivante, le 9 janvier 1921, il lui fallut se présenter à nouveau devant les électeurs car son siège faisait partie de la série renouvelable. C'est au deuxième tour de scrutin qu'il fut réélu, par 541 voix sur 1.087 votants, après avoir recueilli au premier tour 485 voix.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, et participa aux travaux de plusieurs commissions : commission d'initiative parlementaire, des pétitions, de l'hygiène, de l'assistance, de l'assurance et de la prévoyance sociales, de l'administration générale, départementale et communale, ainsi que de l'enseignement.

Bernard Eymery ne put achever son mandat parlementaire : il mourut le 27 octobre 1928, dans son pays natal auquel il était toujours resté étroitement attaché.

Bernard Eymery était chevalier de la Légion d'honneur.

**EYMOND (EDOUARD)**, né le 8 juin 1859 à Bordeaux (Gironde).

*Député de la Gironde de 1912 à 1921 et de 1928 à 1932.*

Après ses études au lycée, puis à la faculté de droit de Bordeaux, Edouard Eymond entra au Conseil d'Etat en 1883. Auditeur en 1884, maître des requêtes en 1894, il fut nommé conseiller d'Etat à titre honoraire en 1918. Maire de Lugon (Gironde) pendant vingt-huit ans, Edouard Eymond fut aussi conseiller général de la Gironde de 1891 à 1929.

Candidat à l'élection partielle du 25 février 1912, dans la deuxième circonscription de Libourne, pour remplacer Chastenat, élu sénateur, il fut élu dès le premier tour de scrutin, avec 6.377 voix sur 13.073 votants, contre 5.743 à son principal concurrent Audoin. Il s'inscrivit au groupe des républicains de gauche.

Membre de la commission permanente des douanes, il contribua à faire écarter le projet de tarif pour les produits marocains « qui aurait facilité la concurrence de notre agriculture et de notre élevage girondin » déclare-t-il.

Il vota notamment la loi sur le service de trois ans.

Aux élections générales de 1914 il ne fut élu qu'au deuxième tour de scrutin, le 10 mai, avec 7.314 voix sur 12.667 votants, Audoin n'obtenant que 4.964 voix (au premier tour Eymond était déjà arrivé en tête, mais avec seulement 5.532 voix sur 13.882 votants). « Républicain de gauche », il désirait à la fois « défendre toutes les conquêtes de la démocratie » et « assurer la réalisation continue du progrès social ».

Il fut membre des commissions de la législation fiscale, des comptes définitifs et des économies, des pensions civiles et militaires, des dommages de guerre, des marchés, et enfin de la commission des traités de paix.

Il fut rapporteur au fond de toute la série des textes sur la réparation des dommages de guerre et du projet de loi sur les réparations à accorder aux victimes de la guerre (1918).

Président de la Commission des pensions, il prit une part importante à la discussion du projet de loi tendant à modifier la législation des pensions des armées de terre et de mer (1919).

De nouveau candidat le 16 novembre 1919, il fut élu avec toute la liste d'union républicaine clemenciste — où figurait notamment Georges Mandel — qui obtint la majorité absolue. Il avait personnellement obtenu 30.726 voix sur 159.336 votants. Les candidats de cette liste qui se réclamaient du patronage de Georges Clemenceau se prononcèrent avant tout contre « l'abjection du bolchevisme » sans préciser autrement leur programme.

Membre de la commission de l'Algérie, des colonies et protectorats, de la commission des régions libérées et de la commission des finances, il ne présenta pas moins de cinquante rapports, faisant notamment accepter par la Chambre les crédits nécessaires pour l'occupation de la Ruhr (séance du 27 mars 1923).

Le 11 mai 1924, candidat sur la liste dite de concentration républicaine, il fut battu avec elle par la liste du bloc des gauches conduite par Adrien Marquet. Il n'avait obtenu que 55.544 voix sur 187.689 votants.

Le retour au scrutin uninominal lui fit retrouver son siège de député aux élections générales de 1928 : 7.919 électeurs de la deuxième circonscription de Libourne — sur 13.864 votants — se prononcèrent en sa faveur au second tour de scrutin, le 29 avril 1928 ; au premier tour, il n'avait obtenu que 3.935 voix sur 14.452 votants. Il s'était présenté sous le patronage de l'alliance démocratique et radicale de la Gironde et avait approuvé « l'action vigilante de M. Poincaré » contre « la politique du cartel qui a failli ruiner la France ».

Il fut membre de la commission de l'armée, de la commission des affaires étrangères et de la commission de la marine marchande.

En 1932, il échoua aux deux tours de scrutin, les 1<sup>er</sup> et 3 mai ; arrivé en tête

au premier tour avec 6.240 voix sur 14.269 votants, il fut battu au second, n'obtenant que 6.748 voix sur 14.364 votants, contre 7.374 voix en faveur de son concurrent Justin Luquet, qui était pourtant assez loin au premier tour (3.980 voix).

Il ne se présenta pas aux élections des 26 avril et 3 mai 1936 et se consacra dès lors à la viticulture.

**EYNAO** (LAURENT, ANDRÉ), dit **LAURENT EYNAC**, né au Monastier (Haute-Loire) le 4 octobre 1886.

*Député de la Haute-Loire de 1914 à 1935.*

*Sénateur de la Haute-Loire de 1935 à 1941.*

*Commissaire général aux Essences et pétroles du 2 juin 1920 au 16 janvier 1921.*

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique et aux Transports aériens du 16 janvier 1921 au 29 mars 1924 et du 14 juin 1924 au 17 avril 1925.*

*Haut-Commissaire aux Travaux publics (Aéronautique et Transports aériens) du 17 au 20 avril 1925.*

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique et Transports aériens du 20 avril 1925 au 19 juillet 1926.*

*Ministre de l'Air du 14 septembre 1928 au 13 décembre 1930.*

*Ministre des P.T.T. du 18 décembre 1932 au 26 octobre 1933.*

*Ministre du Commerce et de l'Industrie du 26 octobre 1933 au 30 janvier 1934 et du 1<sup>er</sup> au 7 juin 1935.*

*Ministre des Travaux publics du 7 juin 1935 au 24 janvier 1936.*

*Ministre de l'Air du 21 mars au 16 juin 1940.*

Après des études secondaires au lycée du Puy, André Laurent-Eynac obtint la licence et le doctorat de la faculté de droit de Paris, puis devint avocat à la Cour d'appel de Paris.

Très tôt, il s'intéressa à la politique et milita dans les rangs du parti radical et radical-socialiste. Conseiller général de la Haute-Loire en 1913, il fut élu député de la Haute-Loire l'année suivante. Sa carrière parlementaire se déroula ensuite sans interruption jusqu'à la fin de la III<sup>e</sup> République.

Mobilisé en 1914, d'abord affecté à un hôpital complémentaire, puis officier d'administration dans les subsistances, il rejoint bientôt, sur sa demande, une escadrille de reconnaissance. Il était en 1916 sous-lieutenant aviateur-bombardier à l'escadrille V 110 où sa brillante conduite lui valut une citation à l'ordre de l'Armée le 31 décembre 1916.

Aux élections générales du 26 avril 1914, dans la deuxième circonscription du

Puy, il avait été élu dès le premier tour de scrutin, avec 7.892 voix sur 15.704 votants, battant son unique rival, Joseph Antier, qui obtint 7.672 voix. Il s'était présenté à ses électeurs comme « passionnément républicain ».

Il fut nommé membre de plusieurs commissions : suffrage universel ; travail ; législation fiscale ; armée ; budget. En outre, il appartient à la commission d'enquête sur la métallurgie (1919) et à la commission chargée d'examiner les divers traités de paix. Il déposa deux propositions de loi concernant les personnels militaires.

Il fut rapporteur du budget de l'Imprimerie nationale.

Il demanda à interpellier le gouvernement sur l'indispensable intensification des opérations de bombardement aérien contre les organisations industrielles de matériels de guerre et de munitions. Nous devons « porter la perturbation générale chez l'ennemi » déclarait-il. Il intervint le 14 mars 1917 devant la Chambre formée en comité secret (les débats furent publiés après la guerre dans le *Journal officiel* du 24 juin 1922). Son discours, très documenté, fit une grande impression. Pour la première fois, il appelait l'attention sur la possibilité, et la nécessité, de bombarder non plus seulement les troupes, mais les grandes usines, les hauts fourneaux, les centres chimiques, « les villes » même. Il fit le procès de certaines autorités militaires qui considéraient toujours l'aviation comme « une fantaisie ».

Le 16 novembre 1919, il fut le seul élu de sa liste « de concentration républicaine pour le relèvement économique du pays », avec 22.284 voix sur 62.685 votants. On peut remarquer, dans leur programme électoral, que Laurent-Eynac et ses amis se prononçaient « contre le bolchevisme qui n'est qu'une des formes du péril allemand ». Il fut nommé membre de la commission de l'armée et, en 1919, élu secrétaire de la Chambre. Il devint commissaire aux essences et pétroles (2 juin 1920) dans le cabinet Millerand, puis dans le cabinet Leygues (24 septembre 1920).

Ensuite il fit partie du gouvernement presque sans discontinuer pendant près de dix ans, ainsi qu'en témoigne la liste ci-avant.

Le 11 mai 1924, sa liste d'union des républicains emporta les quatre sièges de députés de la Haute-Loire. Laurent-Eynac obtint 35.690 voix sur 65.067 votants.

Redevenu député après la chute de celui-ci le 17 juillet 1926, il prit part notamment à la discussion du budget de l'Aéronautique des exercices 1927 et 1928, ainsi qu'il l'avait déjà fait et continuera à le faire dans l'avenir en tant que membre du Gouvernement, et à celle d'un projet de statut du personnel navigant (1928).

Le 22 avril 1928 (retour au scrutin uninominal), de nouveau candi-

dat dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Puy, il fut élu au premier tour avec 9.001 voix sur 16.926 votants, battant assez largement ses deux adversaires : Cabanès (6.191 voix) et Paysal (1.209 voix).

Il fut chargé par Poincaré, le 14 septembre 1928, de créer et d'organiser le ministère de l'Air. Sa réussite fut remarquable. Toute l'organisation de l'aviation devait être marquée de sa personnalité car il retrouva ce poste à de nombreuses reprises et signa en particulier de nombreux accords internationaux.

Il fut également délégué à la Conférence du désarmement à Genève en 1931-1932.

Réélu dès le premier tour de scrutin, le 1<sup>er</sup> mai, aux élections générales de 1932, dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Puy, avec 9.318 voix contre 4.631 à Cabanès et 1.319 à Julien sur 16.133 votants, il fut nommé le 18 décembre 1932 ministre des P.T.T. et contribua à l'organisation de la radiodiffusion en lui donnant un budget alimenté par les redevances.

Le 15 septembre 1935, il fut élu sénateur de la Haute-Loire, en remplacement de Julien Fayolle (décédé le 17 juin) avec 422 voix sur 688 votants. Membre de la commission de l'air et de la commission des travaux publics, il manifesta avec un égal dévouement les mêmes soucis qu'il avait manifestés à la Chambre : statut du personnel navigant de l'air, programme de renouvellement et d'entretien du matériel aérien, organisation de la nation pour le temps de guerre.

Il fut, une fois encore, nommé ministre de l'Air dans le cabinet Reynaud du 21 mars 1940, qui devait être remplacé par le cabinet Pétain du 16 juin 1940. Le 9 juillet 1940, il vota pour le projet de résolution tendant à reviser les lois constitutionnelles et, le 10 juillet 1940, au cours de la séance de l'Assemblée nationale réunie à Vichy, il vota pour le projet de loi constitutionnelle.

Commandeur de la Légion d'honneur, il est également titulaire de la Croix de guerre 1914-1918 et de la médaille de l'aéronautique. Il est aussi grand-croix de l'Empire britannique.

**EYNARD (François)**, né le 4 août 1874 à Bourg-de-Péage (Drôme).

*Sénateur de la Drôme de 1939 à 1945.*

François Eynard naquit à Bourg-de-Péage où son père était établi cordier. Les études médicales le tentèrent et ce fut à la faculté de médecine de Lyon qu'il obtint son diplôme de docteur.

Après la guerre de 1914-1918, il entra, le 14 octobre 1919, au conseil général de la Drôme, mais ce ne fut que dix ans plus tard qu'il devint conseiller municipal de Bourg-de-Péage et en fut tout de suite élu maire, le 19 mai 1929.

Il se présenta aux élections sénatoriales du 23 octobre 1938, pour le renouvellement triennal de 1939. Elu dès le premier tour de scrutin, il obtint 382 voix sur 732 votants.

Admis au cours de la séance du 11 janvier 1939, il siégea parmi les membres de la gauche démocratique et exerça son

activité spécialement au sein des commissions de législation civile et criminelle et du commerce.

Il vota le 10 juillet 1940 les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain lors du Congrès de Vichy.

Officier d'Académie, le docteur Eynard est chevalier de la Légion d'honneur.